

# CITOYEN NATURE

2022 / N°28

le magazine des associations pour la nature et l'environnement en Alsace





	ÉDITO	3
	2021 EN CHIFFRES	4
	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	6
	AGRICULTURE	12
	MONTAGNE	16
	EAU	20
	FORÊT	28
	NATURE	32
	SUR LE TERRAIN EN 2021	40
	HOMMAGES	66
	PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE SALARIÉE	70

## CITOYEN NATURE

AVRIL 2022 / N°28

Magazine édité par Alsace Nature  
et ses associations fédérées

Directeur de la publication : Maurice Wintz  
Rédacteurs en chef : Marie Kneib  
Mise en page : Arnaud Redoutey  
Relecture : Marie Kneib, Fabien Blot, Maurice Wintz,  
Joseph Baumann et Nadine Forestier

Les textes sont sous la responsabilité de leurs auteurs.  
Textes, maquettes et illustrations sous licence Créative  
Commons BY (Alsace Nature)-NC-SA 3.0  
Imprimé en 250 exemplaires par Scheuer Print - Groupe  
S.A.B - Drulingen.

Alsace Nature  
8 rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg  
Tél. : 03 88 37 07 58 - siegeregion@alsacenature.org  
<https://alsacenature.org>



## VOUS AVEZ DIT TRANSITION ?

Après le développement durable, la croissance verte, nous serions aujourd'hui à l'ère de la transition écologique. Même le ministère de l'environnement est devenu celui de la transition écologique et solidaire. Mais de quelle transition parlons-nous ?

Si la transition écologique est dans tous les discours, nous avons bien du mal à voir en quoi la plupart des projets d'aménagement actuels seraient plus vertueux que les précédents. Devant l'avalanche de projets, sans doute stimulés par le plan de relance, il faut vraiment un effort constant et un regard critique pour faire le tri entre les projets réellement porteurs d'alternatives (et il y en a) et ceux qui surfent sur la vague en mobilisant essentiellement une communication trompeuse (il y en a aussi !).

Au final, l'impression qui se dégage est que les intentions affichées dans les nombreux schémas et plans (SRADDET, SCoT, PCAET...) résistent peu à cette sorte de frénésie technologique qui caractérise notre modèle et ses effets délétères sur les écosystèmes et les populations. Pourtant, aux dires de leurs promoteurs, tous ces projets s'inscriraient parfaitement dans la transition écologique. Alsace Nature a du mal à voir, sur le terrain, en quoi ces destructions seraient différentes de celles contre lesquelles elle se bat depuis plus de cinq décennies. Ce n'est pas parce qu'on embellit son emballage que le poison qu'il contient devient inoffensif ! Certes, ces projets mobilisent des bureaux d'études et produisent des quantités d'études d'impact, mais au final le résultat est le même : les milieux sont détruits. Dans la séquence « Eviter Réduire Compenser » prévue dans la loi, la phase d'évitement est la plupart du temps escamotée, sauf oppositions citoyennes déterminées, car le modèle de croissance est incompatible avec le renoncement.

**Tout se passe comme si la transition n'est intéressante que si elle permet un déploiement accru de technique et de rentabilité financière pour certains acteurs bien placés.**

Que nous propose le modèle agricole dominant ? Une agriculture biologique qui travaille avec la nature en cherchant à assimiler les principes écologiques, ou une agriculture des drones qui cherche à accroître la mainmise technique ? Dans le domaine énergétique, que nous propose la transition ? Une économie de la sobriété (avec toutes les difficultés que cela suppose) et des énergies renouvelables citoyennes, ou la fuite en avant nucléaire et industrielle ? Quand on voit des parcs de production d'énergie, davantage portés par des considérations de rentabilité que d'intérêt local, menacer des forêts, des gravières ou la nappe phréatique, on est en droit de s'interroger sur la pertinence globale de cette transition.

**Il n'est peut-être pas étonnant que le domaine où les choses avancent le moins est celui de la protection de la nature, qui ne nécessite pas davantage de technique, mais au contraire du laisser-faire, qui ne génère pas de plus-value appropriable par le privé mais des aménités collectives...**

Permettez-moi pour finir d'évoquer une autre transition, interne à Alsace Nature. Comme tous les deux ans, l'Assemblée générale d'avril 2022 élira un nouveau Conseil d'Administration. Celui-ci pourra notamment renouveler le Bureau et en particulier la présidence. De nouvelles personnes auront ainsi l'occasion de représenter notre fédération à différents niveaux et incarner sa remarquable dynamique. Nul doute que cette transition là sera réussie !

**Maurice Wintz**

Président d'Alsace Nature

# 2021

## EN CHIFFRES



# 21

## débats publics

**ciné-débats, lectures-débats et tables rondes organisées pour le grand public.**

*« Climat : pourquoi tout le monde s'en fout ? », « Les fondamentaux de l'écologie - Albert Schweitzer : Respect et responsabilité pour la vie », « Donne-moi des ailes, de Nicolas Vanier »... ces animations sont d'excellents vecteurs pour sensibiliser un public novice.*

# 45

## signalements

**Sentinelles de la Nature traités en alsace.**

*Chaque signalement implique de recontacter les Sentinelles, vérifier et valider les informations recueillies au travers de notre réseau, activer les premiers contacts avec les administrations compétentes, rédiger des courriers, réaliser des démarches administratives et vérifier la suppression des atteintes à l'environnement. En plus de ces alertes «sentinelles», d'autres signalements d'atteintes à l'environnement ont été relayées dans les groupes locaux sur les territoires et ont été traitées par les bénévoles en lien avec les acteurs concernés.*



# 1071

## enfants et ados

**sensibilisés en milieu scolaire par notre animatrice.**

*« Découverte de la forêt », « De la Source au fleuve », « les Petites bêtes terrestres »... autant de sujets pour aborder les questions environnementales auprès de nos jeunes, de la maternelle au lycée, ou tout simplement pour les émerveiller lors d'une immersion dans la nature.*



# 67 sorties nature

**animées par les bénévoles de notre réseau.**

*« Sortie crépusculaire pour observer la faune nocturne », « l'éveil de la nature », « Entre terres et eaux, de vergers en étangs », « sortie d'automne sur le site du Niederwald »..., les sujets sont multiples et en matière de sensibilisation, les balades et sorties nature offrent un contact direct et privilégié du public avec la nature.*



5



# 1882 arbres et arbustes

**plantés dans le cadre du projet Trame Verte et Bleue.**

*Dans un contexte de fort déclin de la biodiversité et de changement climatique, un des moyens d'action local est de restaurer ou créer des habitats et corridors écologiques. Ces chantiers sont participatifs, c'est à dire ouverts au public, permettant d'allier action et sensibilisation.*

# 20 nouveaux stagiaires

**inscrits pour la formation des Guides Nature.**

*Nous sommes actuellement à la 16e promotion de guides nature, formation de 2 ans (à raison de 1 week-end par mois), dont le but est d'acquérir les connaissances techniques, pédagogiques et comportementales nécessaires pour concevoir, organiser et guider une visite de sensibilisation à la nature et l'environnement.*



# 6377 kilos de déchets

**collectés dans le cadre du projet « Micro-plastiques dans les lacs de montagne ».**

*285 bénévoles ont participé à 271 collectes, sur 40 sites répartis sur 14 communes du Florival ! L'objectif pour Alsace Nature est multiple : être au plus proche de l'information scientifique récente concernant la pollution de l'eau, impliquer des citoyens dans les nettoyages de sites et récolter des données scientifiques.*

CHANTIER COS-A355

ARCOS SOCOS

CONSIGNES SUR PISTES

- INTRADIT DE TELEPHONER
- 50 SUR PISTE
- 30 ZONE TRAVAUX
- 10 SOUS OUVRAGE
- ALLER/RETOUR
- ALLEZ PAS TOUT

PORT OBLIGATOIRE SUR CHANTIER

- casque
- lunettes
- gilet
- chaussures

CE CHANTIER S'ENGAGE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA BIODIVERSITÉ



CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

# AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET TRANSPORT

# Grand Contournement Ouest de Strasbourg (GCO ou COS ou A355)



En 2021, les membres du collectif GCO NON MERCI et d'Alsace Nature ont continué à s'impliquer sur ce dossier malgré l'avancée des travaux sur le terrain.

## Hiver et printemps 2021 : suivi des mesures compensatoires

Le groupe de travail a fait un inventaire (partiel) des mesures qui étaient prévues dans le dossier d'autorisation de Vinci/ARCOS et a vérifié sur le terrain la mise en œuvre de ces mesures de « compensation ». Sans surprise, nous avons constaté que les mesures préconisées étaient largement insuffisantes, comme cela avait été analysé dans les premiers avis négatifs émis par le Conseil National de Protection de la Nature et l'Autorité environnementale<sup>[1]</sup>. Sur le terrain, il a été constaté que, selon les secteurs, soit les mesures n'ont pas encore été mises en œuvre (alors que celles-ci devaient l'être avant la mise en service de l'autoroute), soit elles sont, le plus souvent, mal adaptées. Dans de nombreux cas, il y a un doute sérieux sur la pérennité de ces mesures, alors qu'il faut bien le rappeler, elles sont censées compenser la destruction d'habitats naturels tels que prairies, bosquets et forêts.

Ce travail a donné lieu à un article de presse paru dans le journal en ligne Reporterre.net, le 29 avril 2021<sup>[2]</sup>. Il est prévu de faire le point en 2022 sur l'avancée des travaux de compensation.

## Été 2021 : le tribunal administratif (TA) reconnaît nos arguments sur les aspects environnementaux mais laisse les travaux se poursuivre !

Plus de 2 ans après le début des travaux, le TA de Strasbourg a tenu une audience, le 17 juin 2021, sur les recours d'Alsace Nature au fonds du dossier<sup>[3]</sup>. Trois des dossiers concernaient les autorisations accordées à Vinci/ARCOS, les trois autres les autorisations données à la SANEF pour la partie nord de l'autoroute (essentiellement échangeur avec l'A4 actuelle).

La rapporteure publique, Mme Bauer, a notamment estimé que les mesures de compensation pour les atteintes aux espèces demandées dans les arrêtés d'autorisation « ne garantissent pas le respect de l'équivalence écologique et l'absence de perte nette de biodiversité ». Elle a souligné que si les travaux n'étaient pas tant engagés, elle demanderait l'annulation pure et simple de l'arrêté. Toutefois, pour répondre à une forme de « pragmatisme » elle a proposé au tribunal de retenir un jugement « avant dire droit » en laissant 10 mois au pétitionnaire pour se mettre en conformité sur toute une série d'éléments jugés insuffisants.

Dans une décision du 20 juillet, le tribunal a suivi les recommandations de la rapporteure publique laissant à ARCOS 10 mois pour répondre aux griefs. À la satisfaction des opposants au projet, les magistrats exigent ainsi que les éléments d'actualisation des trafics, de l'impact sur les sols, sur l'air, sur les espèces protégées, sur le dimensionnement des mesures compensatoires... soient revus. Cela conduira à une nouvelle étude d'impact, une nouvelle enquête publique avec une nouvelle saisine de l'Autorité environnementale et des autres organismes consultatifs (CNP, CLE...). Le TA a même conditionné la mise en service de l'autoroute à la mise en œuvre de ces exigences. Malheureusement, il n'est pas allé jusqu'à la demande de suspension des travaux !<sup>[4]</sup>

Le tribunal a déclaré qu'il se prononcera sur les raisons impératives d'intérêt public majeur, aux alentours de mai 2022, nouvelle étape juridique du dossier.

L'avocat d'Alsace Nature, Me François ZIND a déclaré que « dans un dossier « classique » qui aurait été jugé plus rapidement, le tribunal aurait annulé l'arrêté d'autorisation unique », entraînant l'abandon pur et simple du projet, ce qui aujourd'hui est impossible puisque les travaux sont achevés. **Cette imposture, c'est ce qu'Alsace Nature et le collectif GCO NON MERCI ont toujours dénoncé : le passage en force des autorités pour démarrer le chantier et la lenteur de la justice pour juger le fonds du dossier.**



**RASSEMBLEMENT DE MILITANTS ANTI-GCO  
DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE STRASBOURG LE 27 NOVEMBRE 2021.**

ALSACE NATURE

## Automne 2021 : manifestations pour dénoncer le Greenwashing de Vinci et décision de la cour d'appel de Nancy permettant l'inauguration de l'autoroute

Le 13 novembre, Alsace Nature, le collectif GCO NON MERCI, aux côtés d'autres organisations environnementales et citoyennes, appelaient à réagir aux opérations de « Greenwashing » de Vinci/ARCOS et à participer à un rassemblement à côté du péage d'Ittenheim<sup>[5]</sup>. Une centaine d'opposants ont rappelé l'inutilité de ce projet climaticide et écocide et le fait que l'Etat et Vinci avaient tout fait pour imposer ce projet par la force. Y compris avec l'opération de journée porte-ouverte organisée par Vinci avant l'annonce de la décision de la Cour d'appel de Nancy et durant laquelle les citoyens pouvaient gagner des places pour assister à un lâcher de Grand Hamster, montrant, si cela était nécessaire, le peu de considération qu'ils ont à l'égard d'un des mammifères les plus menacés de France.

Celle-ci s'est prononcée le 16 novembre<sup>[6]</sup> suite à l'appel en « sursis à exécution » de Vinci et de l'Etat demandant à la cour de suspendre l'article 2 de la décision du tribunal de Strasbourg, qui conditionnait

l'ouverture à la réalisation d'études environnementales complémentaires.

La cour d'appel a accédé à la demande de Vinci et de l'Etat en reprenant les arguments d'un certain nombre d'élus qui ont toujours affirmé que le GCO allait désengorger le trafic autour de Strasbourg et que cela réglerait la question de la pollution de l'air, ce que contestent les opposants au projet. **Par cette décision, la Cour d'appel de Nancy a donc permis la mise en service du GCO sans attendre la fin des procédures environnementales complémentaires demandées par le tribunal en première instance.**

Le 27 novembre, le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) rendait son avis sur la réponse d'ARCOS aux griefs levés par le Tribunal Administratif par un nouvel avis défavorable !

L'inauguration a eu lieu le samedi 11 décembre à Ittenheim, au niveau de la gare de péage, en présence du 1er Ministre Jean Castex, et en l'absence des élues de l'Eurométropole, Mesdames Imbs, Barseghian et Dambach, qui ont annoncé qu'elles resteraient fidèles à leurs convictions et « ne participeraient pas à cette autoroute destructrice et inutile ». Les opposants se sont rassemblés sur le terrain pour dénoncer une nouvelle fois ce passage en force.



**MANIFESTATION POUR DÉNONCER  
LE GREENWASHING DE VINCI.**

ALSACE NATURE



## Toutefois, la saga juridique n'est pas terminée.

En effet, en droit administratif, un appel n'est pas suspensif. Cela signifie que la décision de première instance continue de s'appliquer pendant l'instruction de l'appel (qui est faite en parallèle du sursis à exécution qui été obtenu par Vinci). Les études environnementales complémentaires vont donc devoir être faites ainsi qu'une nouvelle enquête publique avant la signature de nouveaux arrêtés d'autorisation. C'est en principe après ces nouveaux arrêtés que le tribunal administratif devra se prononcer sur l'intérêt public majeur de l'autoroute ! C'est-à-dire potentiellement 4 mois après l'ouverture de celle-ci !

## Hiver 2021 - 2022 : nouvel avis négatif, oui l'inauguration était « honteuse » !<sup>[7]</sup>

Alors que le GCO a été mis en service le 17 décembre, l'Autorité environnementale a publié un nouvel avis à charge sur le dossier, estimant que « les éléments complémentaires présentent d'importants défauts formels (absence d'une étude d'impact à jour présentée en un document unique, hypothèses mal présentées, absence d'évaluation des effets spécifiques du projet...) ». Ce rapport intervient suite à la saisine par la préfète, contrainte de revoir sa copie après la décision du tribunal administratif de juillet 2021.

Le rapport de l'Autorité environnementale, organisme indépendant, vient s'ajouter à la longue liste des avis négatifs ayant souligné les insuffisances relatives à la prise en compte des enjeux environnementaux dans les dossiers présentés par le concessionnaire ARCOS.

Concernant la conservation des espèces protégées, l'Autorité environnementale estime que l'analyse produite par ARCOS doit être affinée et que les paramètres retenus pour évaluer le besoin de surfaces compensatoires étaient trop optimistes.

L'avis est extrêmement critique sur les données relatives au trafic des véhicules. L'Autorité environnementale estime également que « quelles que soient les hypothèses retenues, il apparaît constant que le nombre de véhicules empruntant quotidiennement l'A4/A35 restera très élevé, comme par conséquent les nuisances associées ».

La lecture des rapports de l'Autorité environnementale, comme avant lui celui du Conseil National de Protection de la Nature, met en exergue l'absence de raisons impératives d'intérêt public majeur qui pourtant justifient la dérogation à la protection des habitats et des espèces.

Si l'Etat avait pris au sérieux tous ces avis ainsi que les enjeux écologiques, climatiques et sanitaires, il n'aurait tout simplement pas dû autoriser ce projet, mais investir massivement dans des alternatives, dont quelques propositions sont faites dans notre guide « 10 solutions pour faire sauter les bouchons ».

[1] <https://gcononmerci.org/actus/bon-a-savoir-le-gco-valide-contre-toute-logique-environnementale/>

[2] <https://reporterre.net/Autoroute-du-GCO-la-grande-annonce-des-mesures-compensatoires>

[3] [GCO] 17 juin 2021 : La rapporteur publique demande l'annulation partielle des autorisations de construction de l'autoroute.

[4] GCO, l'imposture : un jugement accablant mais des travaux qui se poursuivent

[5] GCO : Retour sur la mobilisation du 13 novembre à Ittenheim

[6] 16 novembre : La cour d'appel permet l'ouverture prochaine de l'autoroute malgré les études environnementales toujours complètes !

[7] GCO : nouvel avis négatif. Oui l'inauguration était honteuse !

# Toujours plus de ZAC, grandes consommatrices de foncier

## L'ancien site de l'Epsan à Hoerdt, un cas d'école ?

Près de dix ans après sa fermeture, l'ancien site de l'Epsan de Hoerdt pourrait, dès le deuxième semestre 2022, être transformé en un grand parc d'activités économiques. Ce projet vise à la fois la réhabilitation de ce terrain laissé en friche et l'ouverture à l'urbanisation de terres agricoles afin de créer une extension de 43 ha à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) existante.

Cette utilisation de surfaces agricoles et naturelles va à l'encontre des objectifs de la loi Climat et Résilience. En effet, cette dernière fixe un objectif d'atteindre en 2050 l'absence de toute artificialisation nette des sols, dit de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN). Elle a également établi un premier objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme de la consommation d'espaces dans les dix prochaines années (2021 – 2031).

L'Alsace est une région qui présente à la fois un potentiel écologique très diversifié et riche (imbrication de milieux très variés) et une densité de population très forte, notamment en plaine.

Dans la plaine, les villes, les villages et les infrastructures constituent un maillage très serré qui laisse peu de place à des espaces de nature de grande taille. A cet effet, en termes de surface, s'ajoute un problème de fragmentation qui impacte fortement la fonctionnalité des écosystèmes (habitats et corridors de déplacement) et donc la survie de certaines espèces.

La consommation foncière a donc deux types d'effets sur les milieux naturels restants :

- la destruction directe d'habitats, ou réduction de surfaces disponibles pour certaines espèces. On peut prendre l'exemple du Courlis cendré dans le Ried : une population viable devrait être constituée

d'environ 10 couples dont chacun nécessite environ 10 ha d'espaces naturels de qualité et exempts de dérangements. Cela signifie qu'il faudrait au moins 100 ha d'un seul tenant pour assurer la survie d'une population : de tels espaces sont très rares aujourd'hui et le deviendront de plus en plus au fil de l'urbanisation ;

- la destruction par effet domino, dans le cas où la consommation foncière touche des terres agricoles, terres que le monde agricole va ensuite chercher à « récupérer » dans des espaces encore préservés, mais aussi en intensifiant la pratique.

La consommation foncière en Alsace se situe à un niveau relativement stable depuis 15 – 20 ans : autour de 600 à 700 ha par an. Ce chiffre est loin d'être négligeable compte tenu des éléments ci-dessus et de la taille de notre territoire. Si l'on prend le cas de la plaine d'Alsace seule, la situation est encore plus préoccupante. Le tableau ci-dessous présente les principales formes d'occupation de l'espace dans la plaine du point de vue de leur effet sur la biodiversité.

### LA QUALITÉ DES SURFACES EN PLAINE D'ALSACE

SOURCES : AGRESTE, IFN ET ESTIMATIONS ALSACE NATURE

Type d'occupation de l'espace	Surface (ha)	Surface (% du total)
Surface urbanisée	51 000	15%
Surface agricole dont :	204 000	60%
Surface agricole défavorable à la biodiversité	184 000	54%
Surface agricole favorable à la biodiversité	20 000	9%
Surface en forêt	78 000	23%
Surface protégée	8 000	2%
Surface totale	340 000	100%



**De ces chiffres estimés (Sources : agreste, IFN), il ressort que 70 % de la superficie de la plaine d'Alsace est a priori peu favorable à des systèmes naturels fonctionnels.** Et encore, ces données ne prennent pas en compte les effets de fragmentation, de pollution et de dérangement. Même si la réalité n'est pas aussi tranchée (les espaces urbanisés ne sont pas vides de biodiversité, par exemple) cela montre néanmoins l'importance des enjeux et l'urgence qu'il y a, non seulement à stopper la poursuite de la consommation foncière, mais également à réintroduire de la biodiversité dans les espaces fortement artificialisés.

Il apparaît également que la consommation foncière concernant les espaces naturels, même si elle est relativement plus faible que celle touchant les espaces agricoles, touche des espaces restants nettement plus restreints que les espaces agricoles (environ 9 % du territoire de la plaine). Son effet est donc proportionnellement plus important.

Dans ce contexte de consommation foncière la question reste cruciale pour les zones d'activités. Si la question de la densification semble se diffuser assez rapidement dans l'habitat, il n'en est pas tout à fait de même dans le domaine des zones d'activités.

► La compétition entre les territoires, qui pousse les élus à vouloir chacun sa zone d'activités pour attirer les entreprises et surtout à avoir tendance à se plier aux exigences de celles-ci, par peur de les voir s'installer ailleurs. Les collectivités de type département et région devraient davantage s'impliquer pour éviter la concurrence entre communes.

► La solidarité entre les territoires ou même les communes devrait être largement développée. Pourquoi pousser à l'installation sur une commune, alors que des zones et bâtiments sont vides ailleurs ?

► La conception des zones d'activités correspond à un standard (très consommateur de foncier) sans effort d'adaptation à la situation locale. Dans un contexte de densité forte comme l'Alsace, rien (à part la facilité) ne justifie la construction sur un seul niveau. Cela vaut pour les bâtiments comme pour les parkings qui pourraient être construits sur plusieurs niveaux. Il faut oser négocier et créer la contrainte pour les entreprises, de manière solidaire.

► La maîtrise foncière des zones d'activités. Pour quelle raison, le foncier industriel doit-il être ouvert à

la spéculation ? L'intérêt général et la gestion économe de l'espace justifieraient que la maîtrise foncière reste aux mains des collectivités qui louent les terrains aux entreprises. Cela permettrait également de récupérer plus facilement des terrains abandonnés suite aux fermetures d'usines. De même, il conviendrait de proposer un mécanisme de gouvernance qui permette de remettre en questions des zones qui n'ont pas été utilisées depuis plus de 10 ans.

Atteindre l'objectif « zéro artificialisation nette » appelle des mesures ambitieuses. Au premier rang desquelles : modifier les règles d'urbanisme pour favoriser le renouvellement urbain et la densification de l'habitat, et renaturer les espaces artificialisés laissés à l'abandon.

Le projet d'extension de la ZAC de Hoerdt est présenté comme nécessaire aux besoins des entreprises sur le territoire Nord-Alsacien. Cela laisse entendre que les nombreuses ZAC du secteur, créées il y a à peine quelques années (Axioparc, Ecoparc rhéna...) afficheront un taux de remplissage proche de 100%, qu'en est-il réellement ? Un inventaire des bâtiments vacants, des friches industrielles, des surfaces disponibles dans les ZAC du secteur a-t-il été effectué avant tout nouveau projet de ZAC ? Était-il indispensable de lier la réhabilitation de l'Epsan à la consommation de terres agricoles et naturelles ? Que penser d'une concertation publique, alors que tout semble déjà décidé en amont ? En effet la majeure partie des terrains agricoles ainsi que le site de l'Epsan ont déjà été acquis par l'aménageur Brownfield.

Ce dossier est symptomatique de ce qui se pratique sur l'ensemble du territoire depuis des décennies, on ne veut ou ne sait toujours pas comment changer de paradigme en matière de développement économique. ●



# AGRICULTURE

ÉLEVAGE DE BOVINS EN  
MILIEU DE MONTAGNE.  
MATTHIAS WAGNER

## Un réseau Agriculture & alimentation qui se mobilise

Le Réseau poursuit ses participations au niveau des réunions administratives. Une de nos représentantes siège par ailleurs au sein du directoire du réseau agriculture de France Nature Environnement à l'échelle nationale, nous permettant ainsi d'articuler les problématiques du territoire à celles qui sont traitées au niveau national.

Pour rester informés sur les évolutions et les actualités dans tous ces domaines, les membres du réseau participent à des réunions de bilan des politiques

publiques, des séances d'information et de formation en lien avec des professionnels, des chercheurs et d'autres organismes associatifs. **La mobilisation est une condition pour faire avancer les arguments pour une agriculture et des élevages plus vertueux.** Et malgré les recommandations du Conseil d'Etat, les lobbies de l'agriculture conservatrice et de l'économie trouvent toujours échos et gagnent auprès du monde des décideurs, au détriment de la santé des riverains, des consommateurs, de l'environnement et du bien être des animaux (BEA). ●

## Vers une montée en compétence des bénévoles

L'année a été fortement consacrée à l'information et la formation du public, des élus et des adhérents. Nous avons par exemple contribué à de nombreuses consultations, interventions et articles de presse autour des sujets habituels (pesticides, BEA, ) ainsi que sur les orientations de la nouvelle PAC et l'installation de méthaniseurs agricoles.

### La brochure « Pesticides près de chez nous : quelle toxicité ? »

Cette brochure réalisée suite à l'enquête sur les consommations de pesticides dans le secteur de Molsheim (67) a été tirée à 3000 exemplaires. Elle

a fait l'objet d'une diffusion très large auprès des membres d'Alsace nature, des élus locaux et régionaux, des administrations, des organismes associatifs et de chercheurs ainsi que de diverses présentations.

Nous y présentons les résultats de l'enquête sur l'information des risques et leurs effets chroniques sur la santé, en comparant cette information française/européenne à celle diffusée en Angleterre et au Canada. **Il est démontré que sur de nombreux produits étudiés, l'étiquette des risques est minorée en France.**

Des propositions pour la non utilisation de pesticides chimiques sont également exposées. ●



ÉPANDAGE DE PRODUIT PHYTOSANITAIRE  
DANS UNE CULTURE.  
BRUNO ULRICH

## Des formations pour parfaire la montée en compétences de nos bénévoles

Nous avons organisé **5 sessions de formation**, sur les pesticides d'une part et la politique agricole commune d'autre part (120 inscrits en tout).

### « Pesticides : de quoi parle-t-on ? » :

Un zoom sur cet enjeu majeur de santé publique et de préservation de l'environnement a fait l'objet d'une formation déclinée en 3 étapes: réglementation en vue de la réduction des usages, effets toxiques sur la santé avec l'intervention de Rémy Mazurier (alerte médecins pesticides) et ouverture sur les alternatives possibles aux pesticides chimiques».

### « Mieux comprendre la PAC » :

les fondements, les objectifs, les aides et les perspectives... Que savons-nous de cette politique européenne tant convoitée par les agriculteurs français et dont l'enjeu pour les élections régionales est primordial ? La PAC 2023/2027 en négociation : quels sont les enjeux prioritaires pour nos associations dans le contexte des arbitrages et des élections en cours ?

En parallèle à ces formations, le travail de fond des bénévoles du réseau se poursuit.

Concernant les pesticides, nous avons pris part à diverses réunions de travail avec l'Association des Viticulteurs d'Alsace autour des Zones de Non Traitements (ZNT). Toutefois, si l'objectif initial était d'aboutir à une entente sur la charte, les conditions posées nous paraissent largement en deçà des enjeux. L'invalidation par le Conseil d'Etat des chartes en juillet 2021 a mis un coup d'arrêt à la démarche mais nous poursuivons un travail de positionnement collectif sur ce thème. En parallèle nous avons accompagné quelques situations conflictuelles entre des agriculteurs et des riverains sur le terrain.

Concernant la PAC, plusieurs travaux autour des orientations que cette nouvelle mouture devrait prendre pour répondre aux enjeux alimentaires, de BEA, de changement climatique et de biodiversité ont fait l'objet d'échanges avec Bio Grand Est et ont permis de contribuer au Plan Stratégique National (PSN). Des « kits de participation » à destination du grand public ont également été rédigés et relayés, pour que chacun puisse saisir les enjeux et donner son avis. ●

# Des dossiers de plus en plus transversaux et complexes

## Le travail transversal entre les réseaux devient une nécessité

Que ce soit les questions d'eau et agriculture, ou celles d'énergie, de forêts... pour ne citer que ces exemples, nos bénévoles travaillent collectivement pour maintenir un niveau de connaissance technique suffisant à la compréhension de dossiers de plus en plus complexes.

► Au-delà des questions d'acceptation de la population, la question du développement des méthaniseurs attire particulièrement notre attention. En effet, nombre d'organisations agricoles se tournent actuellement vers le développement de ce type de production d'énergie. Or, des problèmes liés aux méthaniseurs sont aujourd'hui avérés. Le développement d'une multitude de projets privés, sans un réel schéma cohérent, conduit à voir l'émergence de problèmes autour des zones d'approvisionnement pour l'alimentation des méthaniseurs et des plans d'épandage...

► Un important travail autour de la possibilité de développement de l'agroforesterie est en cours. Une concertation a lieu au niveau du Kochersberg où des agriculteurs locaux portent un projet de développement.

► Par ailleurs une réflexion est actuellement en cours sur la possibilité de déployer une politique d'agroforesterie en mobilisant l'obligation de compensation forestière de l'entreprise KUHN à Monswiller. Une réunion avec les services de l'Etat, l'entreprise, le le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Saverne a eu lieu en 2021.

► Le travail autour du bien-être animal fait aussi l'objet d'une animation particulière au sein de France Nature Environnement Grand Est (FNE GE), notamment au regard des émergences de nombreux élevages de grande ampleur et des conditions d'élevages prétendues ou réelles. ●

**STATION DE MÉTHANISATION.**  
MICHÈLE GROSJEAN



16

# MONTAGNE

*PRISE DE VUE DANS LA VALLÉE DE MUNSTER.  
MATTHIAS WAGNER*



## Création d'une commission interne « Montage »

La commission montagne, qui s'est constituée fin 2020 avec pour objectif de se pencher plus précisément sur les enjeux du massif vosgien et définir une vision commune pour l'avenir du massif, a poursuivi ses travaux en 2021. Les membres se sont réunis à 4 reprises pour dresser une vision partagée de ce territoire particulier et se sont notamment penchés sur l'état des lieux des problématiques de manière transversale. Elles concernent aussi bien la forêt, l'eau, la biodiversité, l'énergie, les transports, l'urbanisme, l'agriculture et les loisirs... La tâche est donc complexe mais urgente.

La crise sanitaire du COVID-19 a mis en lumière un besoin de nature criant de la part des alsaciens, et notamment des habitants des villes, qui se sont véritablement rués vers la nature vosgienne à la fin

du confinement. Parallèlement, nous constatons les multiples atteintes environnementales et la multiplication effrénée et constante des projets touristiques et de loisirs sur l'ensemble du massif, y compris dans les zones les plus sensibles (Réserves Naturelles, sites Natura 2000, ZNIEFF...).

Le travail de réflexion va se poursuivre en 2022, notamment pour formaliser une stratégie interne sur notre vision du massif et construire des propositions à soumettre aux différents acteurs et décideurs pour faire cesser ce développement anarchique et cette course en avant. Dans leur monde, « attractivité » est synonyme de « toujours plus d'activités », sans prendre en considération les incidences cumulées des activités humaines sur l'environnement.

## Fréquentation du massif

Poursuivant le travail entamé l'année passée, nous avons participé à de nombreux échanges autour de la fréquentation des milieux naturels et notamment du massif. En effet, les conflits d'usage ont été mis à jour suite à un accident d'un jeune vétériste dans les Hautes-Vosges.

Après des discussions avec de très nombreux partenaires (utilisateurs de la nature, police de l'environnement, marque Vosges, commissariat de massif...) il apparaît nécessaire de réfléchir de manière proactive à la fréquentation et au modèle de tourisme que nous voulons voir se développer sur le massif vosgien. Nous avons pu dresser ce constat, largement partagé, lors de notre participation aux Assises des sports de nature à Tomblaine fin novembre.

Cette fréquentation est elle-même en évolution avec :

► **un besoin clairement identifiable de nature depuis le premier déconfinement** : nous avons tous pu voir les images des milieux très fréquentés à ce moment-là (montée au Champ du Feu fermée trois week-end de suite par exemple), des soucis de stationnement et de sécurité que cela posait, l'absence de conscience que les milieux sont soit des outils économiques (exploitation agricoles), soit des écosystèmes abritant des plantes et animaux sensibles... Ce besoin de nature est à la fois une opportunité de réconciliation entre les habitants et leur environnement mais aussi un risque important d'aller chercher dans la nature les mêmes sensations que celles obtenues dans un parc d'attraction (activités « fun »...). Par ailleurs, les très nombreuses



DESCENTE SUR UNE TYROLIENNE.  
FREEPIK

sorties des équipes de secours montrent l'absence de connaissance des risques encourus et l'impréparation des néo-pratiquants.

► l'apparition de nouveaux loisirs jusqu'alors inconnus : cela s'illustre en outre par l'explosion de l'offre de vélo à assistance électrique permettant l'accès à certaines zones à portée d'un nombre de personnes bien plus important, le développement de nouvelles attractions (tyroliennes, via ferrata, randonnées en trottinette tout terrain, VTT enduro...), l'apparition des drones et le nombre croissant d'amateurs recherchant des images de beaux paysages...

Comme l'a mis en évidence un rapport de l'Office Régional du Tourisme, **une part très conséquente des personnes fréquentant le massif vosgien est liée à un tourisme de proximité** (on les appelle « les excursionnistes »). Ces personnes qui viennent se ressourcer quelques heures ou quelques jours sont donc des « acteurs locaux ». Le trafic pendulaire du dimanche soir aux portes des grandes villes tend d'ailleurs à attester la thèse de la « bouffée d'oxygène » que cherchent nombre de nos concitoyens.

Il est donc important de faire le constat de « la nécessité » pour les habitants des centralités urbaines de s'éloigner de la ville pour vivre une expérience immersive dans la nature. Cela doit parallèlement interpellier sur le besoin de reconstituer dans les périmètres proches de ces centralités urbaines, des milieux permettant un ressourcement en pleine nature de proximité.

Or, **de nombreuses communes de montagne tentent de développer l'accueil touristique car elles y trouvent des moyens économiques** (qu'elles obtiennent moins aujourd'hui dans la chasse et dans l'exploitation des forêts). Dès lors, **il semble délicat de demander à ces communes de mieux protéger leurs milieux naturels** (libre évolution de forêts, maturité plus importante des boisements...) tout en renonçant à développer les attractions leur permettant de capter une part du marché du tourisme.

Tant que l'organisation de ce marché se fera sur le principe de celui qui aura l'attraction le premier, nous continuerons à voir naître des projets qui ne correspondent pas à l'image touristique des Vosges que souhaitent développer tant l'office régional du tourisme que les acteurs par exemple rassemblés au sein du Collectif de la destination touristique Massif des Vosges.

Une forme de péréquation entre les centralités urbaines, souvent plus riches que les communes de montagne et pourvoyeuses d'une part très conséquente des « excursionnistes », et les communes d'accueil qui devront demain trouver un modèle économique de fonctionnement tout en préservant les milieux naturels et en développant un tourisme de découverte et d'authenticité nous paraît une piste à étudier sérieusement. L'Eurométropole de Strasbourg semble expérimenter cela avec le territoire du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et des contrats de réciprocité.

Enfin, la Stratégie Régionale des Aires Protégées est aujourd'hui mise à l'étude avec des objectifs qui pourraient permettre de trouver des solutions pour nombre de milieux naturels sensibles.

Avec une prise de conscience des acteurs et un diagnostic partagé, des besoins urgents de trouver de nouvelles protections pour certains milieux naturels, l'absolue nécessité de protéger notre ressource hydrique (surtout sur le massif vosgien), des solutions innovantes à expérimenter et des outils nationaux qui invite à la réflexion croisée, il est évident que la question de la fréquentation des milieux naturels est, plus que jamais, d'actualité. ●



LYNX EURASIEN DANS LE PARC NATIONAL  
DE BAVIÈRE EN ALLEMAGNE.  
VLADIMIR CECH - FREEPICK

## Retour des grands prédateurs

**Les grands prédateurs sont des symboles d'une nature sauvage.** Ils sont aussi (même si leur présence ne règlera pas tous les problèmes) des maillons indispensables aux équilibres écologiques et qui constituent un attrait touristique indéniable (cf. Parc Naturel de Bavière par exemple). A ce titre, et sans nier les interactions négatives possibles avec certaines activités économiques, l'accent sur la protection doit être mis dans les années qui viennent sur les mesures de prévention et la protection des troupeaux, pour anticiper le retour naturel du Loup et permettre une cohabitation sereine.

La question des grands prédateurs au sein de la région est un sujet que travaillent les associations de longue date. Rappelons qu'Alsace Nature est à l'origine de la réintroduction du Lynx dans les Vosges dans les années 1980. Depuis, les associations n'ont cessé d'œuvrer pour le développement et la pérennisation de l'espèce dans le massif.

Alsace Nature s'est particulièrement investie au travers du groupe de travail Lynx de la fédération FNE, à la rédaction du Plan National d'Actions Lynx et a pris part à la rédaction du Plan Régional d'Actions. **L'association a quitté les réunions de travail de ce dernier devant l'impossibilité de mettre en adéquation l'ambition du Plan Régional et la situation dramatique de l'espèce dans le massif.** Elle a toutefois contribué aux consultations

et à des échanges directs avec les services de l'Etat autour d'axes précis à développer et notamment le remplacement des animaux tirés illégalement qui figure aujourd'hui dans le Plan National d'Actions.

Après la découverte d'un cadavre de Lynx à Kruth en 2020, la découverte en 2021 d'un crâne de Lynx chez un chasseur de Sondernach a conduit l'association à se porter partie civile comme elle le fait systématiquement depuis les années 1980 en cas de découverte de tirs illégaux.

L'arrivée du Loup et ses effets (réels ou fantasmés) sont différents de ceux relevés dans le dossier du Lynx. Même si les quelques apparitions de loups en Alsace ont mobilisé les médias, surtout avec l'animal erratique observé dans le Kochersberg, les temps forts de l'année ont consisté en notre participation à des échanges nationaux, voire internationaux. Lors d'une rencontre organisée par France Nature Environnement le 22 janvier, nous avons pu articuler la situation alsacienne avec celle de l'ensemble de la France, ce qui permet de bénéficier de « l'avance » des régions où le Loup est présent depuis maintenant plusieurs décennies.

A ce travail plutôt militant ont succédé les 22 et 23 avril deux journées très techniques consacrées aux méthodes de protection des troupeaux, particulièrement en plaine, auxquelles participaient des éleveurs de toute la France et de pays limitrophes.

20



**EAU**

*MARTIN PÊCHEUR.*  
DAVID HACKEL

# Réseau Eau

21

2021 a été une année d'intense activité pour le réseau Eau d'Alsace Nature, mais également pour ceux de France Nature Environnement Grand Est (FNE GE) et du directoire Eau de FNE national. Malgré les événements climatiques graves et répétitifs, les pouvoirs publics n'ont toujours pas pris la mesure des problèmes. Si les discours laissent entendre que dorénavant les décisions tiendront compte du dérèglement climatique, le clientélisme et donc **le refus de changer radicalement l'aménagement du territoire et le modèle agricole ne permettront pas d'évolution notable vis-à-vis des risques liés aux déficits, aux excès d'eau et encore moins de sa qualité.** Les exemples de procrastination ou de manque de courage sont malheureusement nombreux.

La Directive Nitrates a 30 ans et une nouvelle fois on constate **une extension des secteurs pollués et de nouvelles promesses de réduction des intrants,** qui comme les précédentes vont se heurter à l'objectif de rendement de certaines cultures.

Pour la réduction des pesticides, les promesses n'engagent que ceux qui y croient... et **des millions d'euros ont été dépensés sans résultats**

**probants.** Pire, un scandale se profile à cause des métabolites pertinents du S-Métolachlore (herbicide utilisé pour le maïs et les betteraves) et retenus par l'ANSES dans la limite du 0,1 microgramme pour l'eau potable ; des centaines de milliers d'alsaciens sont concernés par cette pollution. L'atrazine et son métabolite le DEA qui sont encore très présents en Alsace (en 2050 il en resterait encore 12 tonnes dans la nappe du Rhin supérieur...) n'ont pas servi de leçon et **nous sommes collectivement incapables de protéger le joyau que constitue la nappe phréatique d'Alsace qui fournit 75% de notre eau potable.** Suite aux résultats de l'étude ERMES il y a 4 ans, à notre demande de classement de la plaine d'Alsace en ZSCE (Zone Spéciale de Conservation des Eaux) permettant de réglementer l'usage des pesticides, il a été préféré une nouvelle fois des mesures « amiables et contractuelles » dont on connaîtra le résultat l'année prochaine... **pour l'instant nous sommes loin du principe pollueur/payeur.** Il est temps que s'arrête le principe pollué (victimes)/payeur ! Il est temps de s'attaquer à ceux qui fabriquent, commercialisent et utilisent ces produits, sans oublier l'Etat dont la complaisance s'apparente à de la carence fautive. ●



# Questions de qualité et de quantité d'eau :

## élaboration du SDAGE RHIN-MEUSE 2021/2027

Du 1er mars au 1er septembre 2021 a eu lieu la concertation publique sur le SDAGE Rhin-Meuse

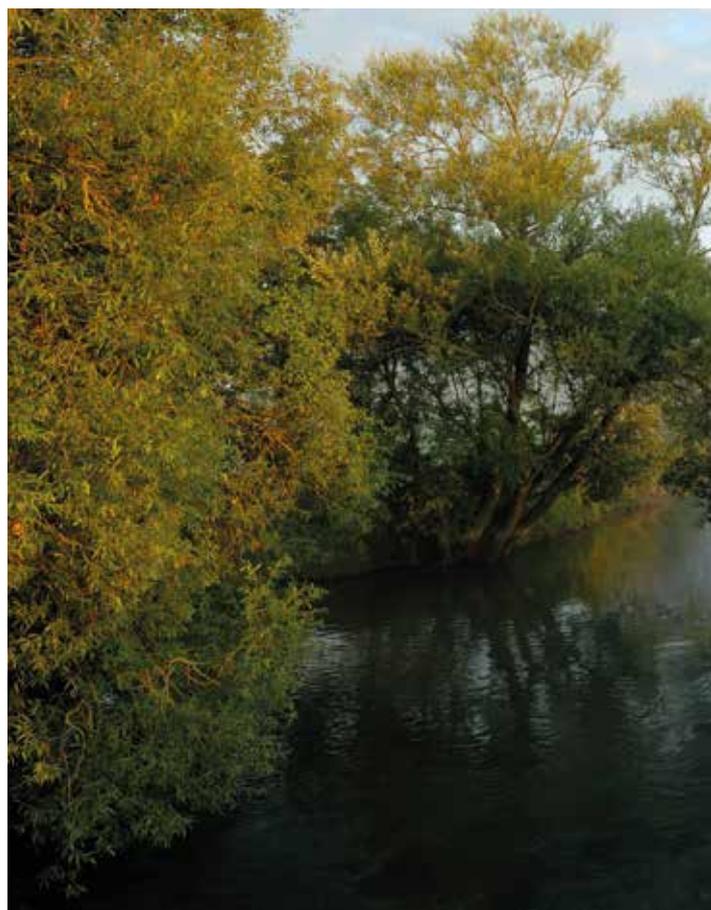
**Il convient de souligner la qualité globale du SDAGE proposé et la rigueur qui a présidé à son élaboration concertée.** On doit malheureusement regretter un manque d'implication des collectivités et du monde agricole dans l'ensemble des groupes de travail... A l'issue, il affiche une ambition réaliste, c'est pourquoi il a été adopté à l'unanimité du Comité de Bassin et du Conseil d'administration de l'Agence de l'Eau.

Dans l'avis émis par Alsace Nature et FNE, il est rappelé que les agences de l'eau par bassin et la notion de pollueur-payeur datent de 1964. Les Agences de l'Eau ont été créées en 1968 sur les fondements structurants de l'Ecole Française de l'Eau qui a constitué pendant des décennies une référence mondiale en matière de gestion de l'eau et le moteur des très grands progrès et de marquantes réalisations s'appuyant sur les grands principes connus et admis par tous comme :

- ▶ La gestion de l'eau par bassin-versant, au-delà des limites et des pratiques administratives ;
- ▶ La solidarité entre tous les usagers et tous les territoires, la gestion d'amont en aval, avec une répartition des aides en fonction des besoins et non pas de l'importance des contributions respectives.
- ▶ Le principe « pollueur-payeur » et « qui pollue paie, qui épure ou économise est aidé ».
- ▶ La gestion de l'eau avec tous les acteurs du territoire au travers du comité de bassin.
- ▶ La sanctuarisation des budgets des agences de l'eau et leur indépendance vis-à-vis du budget de l'Etat : l'argent de l'eau paie l'eau et uniquement l'eau.
- ▶ La capacité pour ces établissements publics de disposer des moyens techniques et scientifiques assurant leur indépendance de jugement et de pilotage de la politique de l'eau.

Il est temps, 60 ans après, d'évaluer ce que sont devenus ces principes fondateurs ! Certes, la Loi sur l'eau de 1992 a défini l'eau comme un « bien commun de la Nation », a créé SDAGE(s) et SAGE(s) et la commission européenne par sa DCE de 2000 a fixé les objectifs de 100 % des masses d'eau de surface et souterraine en bon état chimique et écologique en 2027, mais **l'analyse du projet de SDAGE révisé montre que ces objectifs communautaires ne seront (consciemment) pas atteints avec les seuls dispositifs prévus et proposés.**

RIVIÈRE À L'AUTOMNE.  
DAVID HACKEL



## Concernant la qualité de notre eau

Le constat actuel n'est pas très brillant. Or, **cela fait plus de cinquante ans que nous savons qu'il faut améliorer la qualité de l'eau pour améliorer à la fois la santé de nos concitoyens et protéger la biodiversité.** Nous nous sommes donné collectivement ces objectifs, mais les acteurs du SDAGE n'ont jusqu'ici pas accepté d'y consacrer les moyens d'y parvenir dans les délais convenus ; le nouveau projet de SDAGE le constate mais continue à reporter toujours plus loin les efforts indispensables.

Le précédent SDAGE (2016-2021) n'a en effet pas atteint les objectifs fixés, il en est de même du SDAGE antérieur (2009-2015). Si la connaissance de l'état des masses d'eau s'est améliorée par rapport aux années 2010, les améliorations constatées sont bien en deçà des objectifs convenus pour l'échéance 2021. **Ceux proposés pour 2021-2027 sont relativement modestes et ne permettront pas, loin de là, d'atteindre les objectifs fixés 30 ans plus tôt** par la directive européenne DCE 2000.

Le manque d'ambition du futur SDAGE vient surtout du fait que les acteurs concernés par ces objectifs ne sont pas les acteurs de l'eau mais appartiennent principalement au secteur agro-industriel, donneurs d'ordre, et au secteur agricole qui les exécutent. En effet, les principales contaminations des masses d'eau (à l'exception des produits chimiques ubiquistes classiques), sont d'origine agricole. **Pesticides et nitrates sont les principaux facteurs de dégradation des masses d'eau. Or ils ont encore fâcheusement tendance à augmenter régulièrement.**

Néanmoins, **ce futur SDAGE intègre un nouvel enjeu : la prise en compte du changement climatique et de ses conséquences**, ce qui est une bonne chose compte tenu de l'importance des impacts de cette évolution inéluctable qui se font déjà grandement sentir. Ce nouvel objectif contribuera par ailleurs à créer un levier pour accélérer l'atteinte du bon état écologique, si les contraintes administratives peuvent être adaptées pour obtenir une efficacité plus forte.

Si cette proposition de SDAGE s'inscrit bien dans un objectif de reconquête du bon état à l'échéance 2039, il reste qu'il s'avère peu ambitieux pour les prochaines années repoussant de façon peu courageuse l'atteinte des objectifs initiaux de près de 20 ans.

Ce projet de SDAGE 2022-2027 mis à la consultation du public a été voté par les représentants des associations environnementales, membres du comité de bassin en octobre 2020, qui ont toutefois indiqué leur scepticisme sur le fait que 50 % des masses d'eau superficielles n'atteindraient pas un bon état en 2027. **Seul un changement de paradigme de la PAC, intégrant la stratégie climat et biodiversité de l'UE, serait de nature à provoquer rapidement un changement de comportement de la profession agricole.** C'est pourquoi nous demandons que les objectifs de la nouvelle PAC soient mis en cohérence avec ceux de la DCE. En particulier des moyens financiers ciblés et importants doivent être déployés rapidement pour promouvoir la mise en œuvre efficace de nouvelles pratiques agricoles à bas niveaux d'intrants.





PRAIRIES INONDÉES DANS L'ILLWALD.  
DAVID HACKEL

La persistance de la présence de nitrates et de pesticides dans la majorité des masses d'eau brutes superficielles et souterraines pose le problème du maintien de la qualité des eaux potables à long terme à coût constant. Force est de constater que **ce sont les usagers domestiques qui supportent 80% des coûts de décontamination des masses d'eau brutes alors qu'ils ne sont pas responsables des contaminations**. Dans le même temps, on constate que la **contribution du monde agricole ne dépasse pas 10% de l'effort commun**, alors que c'est lui qui porte la responsabilité des pollutions majeures des eaux de surface et des eaux souterraines.

**Nous demandons donc un rééquilibrage entre les différents contributeurs des redevances perçues par les agences de l'eau au titre de la pollution et au titre de la consommation.**

### Concernant la quantité de notre eau

Une des conséquences majeures du dérèglement climatique est la plus grande fréquence de périodes de sécheresse. Les préconisations du SDAGE 2022-2027 à ce sujet sont une **réduction significative des consommations d'eau et la transformation de cultures agricoles, actuellement grandes consommatrices d'eau, en cultures plus adaptées à la sécheresse**. Dans ce contexte, les retenues d'eau collinaires réclamées par la profession agricole, ne doivent plus être autorisées que de manière exceptionnelle si ces besoins en eau sont exclusivement destinés à l'agriculture vivrière et justifiés après mise en œuvre de mesures d'économies d'eau en amont du processus. Cela inclut la mise en place de cultures économes en eau. **En aucun cas, l'évolution des pratiques agricoles ne doit conduire à développer l'irrigation ou à implanter des cultures plus gourmandes en eau.**

Par ailleurs, Alsace Nature et France Nature Environnement Grand Est souhaitent et soutiennent la mise en place de structures de gouvernance adaptées telles qu'un Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) sur l'Ill, la mise en place d'un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) sur le territoire de Vittel pour la nappe des grès du Trias inférieur et le maintien de l'objectif de bon état qualitatif de la nappe d'Alsace à 2027.

### En conclusion

Si, nous estimons que le projet SDAGE 2022-2027 va globalement dans le bon sens, nous regrettons cependant que les objectifs proposés soient trop peu ambitieux et restent très en deçà de ceux fixés par la directive européenne sur l'Eau. **Un tel manque de volonté conduit à prévoir qu'un quart des masses d'eau risquent de ne jamais atteindre un bon état qualitatif voir quantitatif. Néanmoins pour éviter que l'état actuel ne continue à se dégrader, il est important, à minima et faute de mieux, de soutenir les actions du SDAGE.**

Alsace Nature et FNE Grand Est ont donné un avis favorable mais avec réserves au projet de SDAGE 2022-2027 présenté par le Comité de Bassin Rhin-Meuse. Ces réserves portent sur les ambitions insuffisantes des objectifs retenus à l'issue du SDAGE et sur la nécessité de faire évoluer rapidement les actuels modèles agricoles, industriels et d'aménagement du territoire pour qu'ils intègrent totalement les contraintes découlant des objectifs de reconquête des ressources en eau du bassin Rhin-Meuse. ●

# La question climatique au centre des préoccupations :

## élaboration du PGRI Rhin-Meuse 2021/2027

Comme pour le SDAGE une consultation publique pour le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) a eu lieu du 1 mars au 1 septembre 2021.

Cette consultation est arrivée à un moment où de nombreuses régions en Europe et dans le monde subissent des catastrophes liées au dérèglement climatique et notamment nos voisins allemands et belges, qui, suite à des précipitations et des crues exceptionnelles, ont eu à déplorer de nombreuses victimes cet été.

**Ce qui s'est passé en Allemagne et en Belgique aurait pu se passer chez nous, où de nombreux habitants sont également concernés par un risque d'inondation.** En Alsace aussi, des espaces densément peuplés concentrent des enjeux de développement et de renouvellement urbains importants. Malheureusement, l'urbanisation y poursuit son extension, y compris dans les secteurs en déprise démographique et dans certaines zones inondables : à croire que tous ces avertissements ne servent à rien !

**Nous devons prendre conscience que nous ne savons pas ce qui va arriver réellement avec le dérèglement climatique, que toutes nos références sont obsolètes, faire preuve d'humilité et appliquer le principe de précaution de manière rigoureuse.**

L'approche actuelle qui consiste à **soigner les symptômes, et non l'origine du mal, a dramatiquement montré ses limites et la gestion du risque inondation ne peut se résumer au seul volet de la protection**, ni en mettant l'accent sur l'alerte, en espérant que les futures victimes se protégeront efficacement. **Il est nécessaire d'aborder le problème par une politique globale qui agit fermement et efficacement sur la cause des inondations.**

Une telle politique est difficile et elle demande beaucoup de lucidité, de courage et notamment de sortir des positions passivistes et à courtes vues. L'effort qu'elle exige de tous, nécessite qu'elle soit comprise, admise, partagée, consensuelle et s'appuie sur une totale transparence et une participation active de la population et des milieux associatifs.

**Construit en lien avec le SDAGE, le PGRI soumis à consultation, qui a fait l'objet d'une large concertation au sein des instances de bassin et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse va dans le bon sens.** Il précise les grands principes guidant la mise à jour du document : l'adaptation au changement climatique, la prise en compte de la fonctionnalité des milieux naturels à l'échelle des territoires, la mise en cohérence du PGRI avec le décret « PPRi » (Plan de Prévention des Risques d'inondation) et l'élargissement de ses principes, l'intégration des évolutions de la décentralisation des politiques de l'eau et le renforcement des synergies avec des politiques publiques pertinentes.

Le rapport de présentation est complété sur le volet « adaptation au changement climatique » avec la mise en correspondance des dispositions du PGRI et des actions des plans pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique national et de bassin.

Pour aménager durablement les territoires, les principes généraux du décret PPRi sont étendus aux territoires du bassin non couverts par un PPRi. Les dispositions du PGRI ont été modifiées pour donner la priorité au ralentissement des écoulements. Le risque de défaillance est pris en compte pour l'ensemble des ouvrages de prévention des inondations.

Cet objectif prend en compte quatre aléas : le débordement de cours d'eau, les remontées de nappe d'eau souterraine, le ruissellement et la rupture d'ouvrage de prévention des inondations.



## PRAIRIE ET FORÊT INONDÉES.

DAVID HACKEL

Le dispositif défini par le PGRI vise à concilier la sécurité des personnes et des biens avec le développement et l'évolution des territoires. Une attention est portée aux enjeux de renouvellement urbain, en cohérence avec les politiques de limitation de l'étalement urbain. La recherche de cet équilibre s'articule autour de cinq axes :

- ▶ la priorité donnée au ralentissement des écoulements et à la limitation du recours aux ouvrages de protection,
- ▶ la préservation des zones d'expansion des crues en milieu non urbanisé,
- ▶ la maîtrise de l'urbanisation en zone inondable, traduite par l'interdiction de nouvelles constructions en zones d'aléa fort et de l'implantation d'établissements sensibles en zone inondable, quel que soit le niveau d'aléa,
- ▶ l'intégration du risque de défaillance des ouvrages de prévention des inondations,
- ▶ la réduction de la vulnérabilité par l'établissement de prescriptions là où des constructions sont permises.

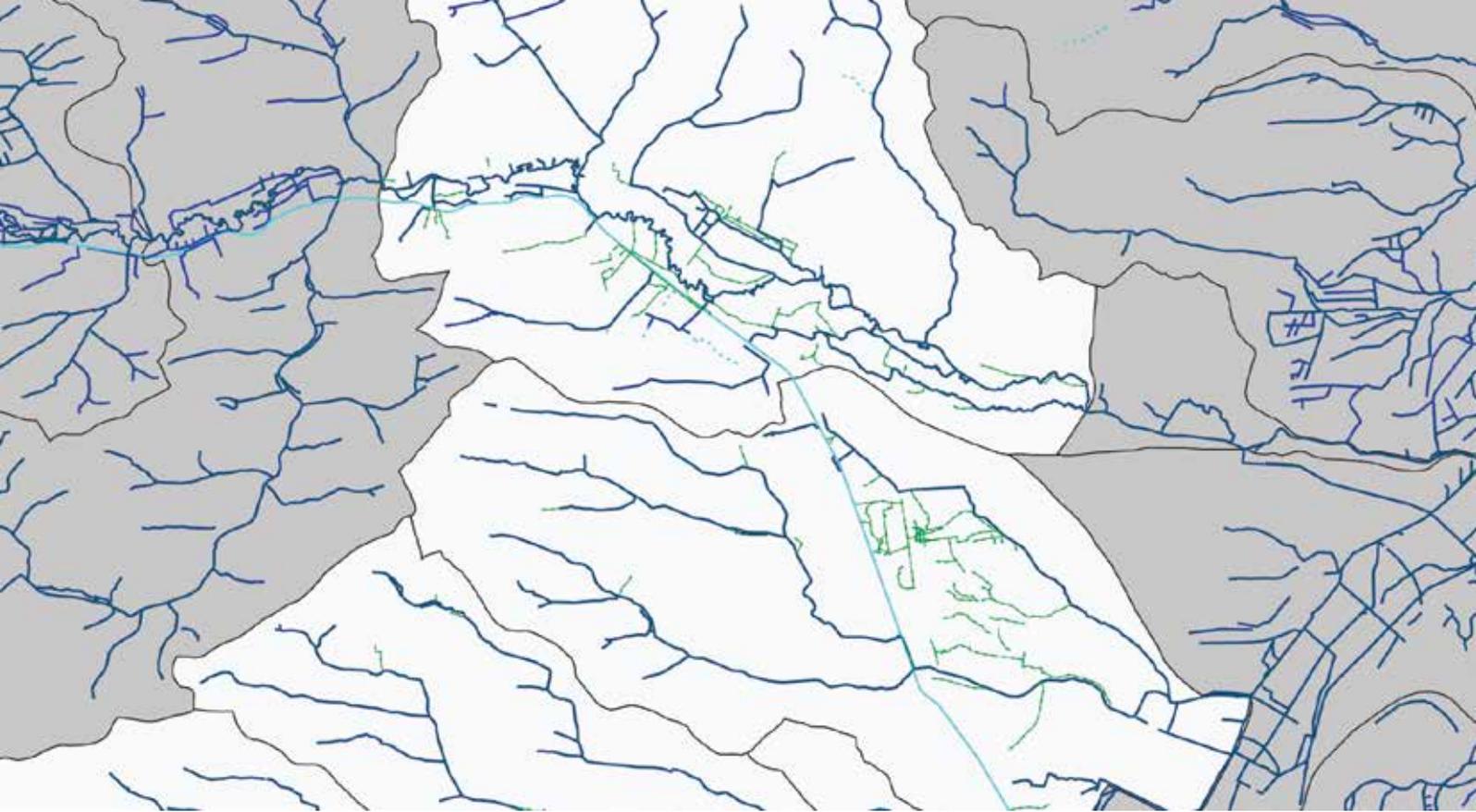
Le PGRI encourage la combinaison d'un panel de solutions (restauration morphologique, ouvrages de ralentissement dynamique, protection rapprochée, etc.), dans le respect de la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC). Il met désormais l'accent sur la reconquête des zones d'expansion des crues, la préservation des zones humides, le développement des infrastructures agro-écologiques, la gestion intégrée des eaux pluviales (dont la réduction de l'imperméabilisation des sols) et le développement de leur infiltration, la maîtrise du ruissellement sur les bassins versants (maintien des prairies, restauration du réseau de haies et autres aménagements de lutte contre le ruissellement dans les opérations d'aménagement foncier), la prévention du risque de coulée d'eau boueuse (études de prévention sur les nouveaux projets d'infrastructure, cartographie des aléas, recensement des bonnes pratiques).

Comme l'Autorité environnementale régionale, nous pensons que le PGRI devrait prévoir le recensement et l'identification des secteurs les plus favorables pour la mise en place de zones d'expansion des crues et que dans un souci d'harmonisation des méthodes, il devrait également prévoir le recensement à l'échelle de tout le bassin Rhin-Meuse des sites favorables à la réduction de l'aléa inondation et les hiérarchiser. Cette action pourrait utilement être complétée par l'expertise des infrastructures hydrauliques existantes pour s'assurer de leur compatibilité avec les ondes extrêmes à venir (passages d'eau, résistance aux nouveaux aléas...). Ces actions nécessitent des objectifs chiffrés, des indicateurs de résultats et un programme de contrôle.

Les délais et les obligations de mise en conformité des PPRI et des documents d'urbanisme avec le PGRI devraient être précisés et formalisés rapidement.

## En conclusion

Alsace Nature et FNE GE ont émis un avis favorable parce que ce projet de deuxième PGRI présente des évolutions importantes, et notamment : l'extension à l'ensemble des territoires exposés aux inondations des principes de prévention des risques d'inondation édictés par le décret PPRI et la préservation, voire la reconquête des milieux naturels et de leur biodiversité en donnant la priorité aux solutions fondées sur la nature, en cohérence avec le projet de SDAGE Rhin-Meuse 2021-2027. Il permettra notamment de protéger de l'urbanisation les secteurs inondables d'intérêt écologique (zones humides, ripisylve, corridors écologiques, etc.), la reconquête des zones d'expansion des crues et de préserver des zones humides. Nous émettons également le souhait qu'il soit vraiment mis en œuvre et qu'il ne reste pas à l'état de bonnes résolutions sans suites et que l'Etat l'applique strictement et ne cède en rien aux élus locaux dont certains ne manquent pas de faire pression au nom de pseudo réalités économiques ou compétences locales. ●



CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU  
SUR LA ZONE BRUCHE.  
DDT DU BAS-RHIN

# La cartographie des cours d'eau

Conformément à l'instruction du ministère en charge de l'écologie, une cartographie des cours d'eau est en cours d'élaboration pour identifier les linéaires classés comme cours d'eau au titre de la police de l'eau. En effet, les cours d'eau présents sur les parcelles agricoles ont eu, avant 2019, deux définitions, donc deux cartographies : celle de la police de l'eau et celle des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE). Ce sont les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui sont en charge de cette révision. Alsace Nature est associée à ce travail de terrain qui mobilise de nombreux bénévoles lors de dizaines de sorties annuelles

Les enjeux pour nos milieux aquatiques sont conséquents. La présence d'un cours d'eau entraîne l'obligation de respecter le long de ses rives une zone tampon de cinq mètres de large sans pesticides et sous la forme de bandes enherbées non cultivées pour les cours d'eau classés BCEA, ce qui contribue à réduire le transfert des pesticides vers les eaux de surface. Même si le dispositif reste insuffisant pour préserver de la pollution les rivières et nappes phréatiques, il permet de limiter quelque peu les impacts des traitements et des aménagements qui peuvent se faire sans contrainte en cas de classement en fossé.

Progressivement l'ensemble des cours d'eau alsaciens sont étudiés, bassin par bassin, afin de mettre à jour leurs statuts selon les critères définissant un cours d'eau tels que fixés par l'État. Trois critères cumulatifs sont nécessaires pour classer un linéaire comme cours d'eau (par opposition aux fossés agricoles ou drains créés de la main de l'homme) :

- ▶ la présence d'un lit naturel,
- ▶ un débit suffisant une majeure partie de l'année,
- ▶ l'alimentation par une source.

Nous faisons l'amer constat que le monde agricole considère le cours d'eau comme une contrainte et demande le classement en fossé dans de nombreux cas. La méthodologie de détermination leur donne hélas souvent gain de cause : l'abaissement du niveau des nappes phréatiques et les travaux de drainage ont condamné beaucoup de linéaire, au titre des trois critères cités plus haut..

**Que l'on mette à jour les connaissances cartographiques est de prime abord une bonne chose, les éléments ayant motivé ce travail témoignent toujours et encore des crispations de la profession agricole sur les enjeux de préservation de la ressource en eau dont ils sont par ailleurs dépendants ! ●**

CITOYEN  
NATURE

AVRIL 2022 / N°28

# FORÊT

ARBRES MORTS AU SOL DANS LA RÉSERVE  
NATURELLE NATIONALE DU GRAND VENTRON.  
RÉSEAU FORÊT

## Priorité à la formation

Deux formations ont été organisées afin de faire monter en compétences les bénévoles associatifs sur les sujets de la forêt. Ces formations ont aussi permis de recueillir leurs avis sur la forêt dans le cadre de la préparation des Assises de la Forêt et du bois.

En effet, nous avons constaté que les enjeux auxquels sont confrontés les correspondants locaux du réseau forêt sont de plus en plus complexes et réclament une mise à jour régulière des connaissances. Qu'il s'agisse d'intervenir sur des questions d'urgence comme un déboisement, de travailler à la révision d'un plan d'aménagement forestier communal ou de suivre les documents d'objectifs d'une zone forestière en site

Natura 2000, on ne peut se passer de connaissances techniques et réglementaires de base. Comme dans tous les domaines, le programme 2021 a été réduit à la portion congrue, mais nous avons pu nous retrouver, après la découverte des règles de l'aménagement forestier en automne 2020, pour une sortie dans la Réserve Naturelle Nationale du Grand Ventron. Avec des exemples concrets sous les yeux, nous avons pu réfléchir à la manière de sauvegarder ou, à défaut, de recréer des espaces de forte naturalité dans une forêt d'altitude. Vaut-il toujours mieux laisser faire ? Gagne-t-on parfois à intervenir pour rattraper plus vite les erreurs de gestion passées ? ●

**FORMATION DU RÉSEAU FORÊT DANS  
LA RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU GRAND VENTRON.**  
RÉSEAU FORÊT



## Pour une autre vision de la gestion forestière

La question de l'économie forestière et son recouplement avec les enjeux climatiques, d'enrayement de la perte de biodiversité, de ressourcement et de loisirs pose aujourd'hui le cadre d'un débat complexe et, par nature, transversal. Nous plaignons pour que les choix qui sont opérés aujourd'hui répondent à des enjeux d'augmentation de la naturalité des forêts qui présente sans doute la plus grande résilience face aux changements que nous connaissons dans les années à venir.

Cela peut s'exprimer de diverses façons, comme par exemple :

- ▶ une part de forêt doit pouvoir être laissée en libre évolution, les remembrements forestiers (souvent appelés de leurs vœux par les propriétaires privés) nécessitent une étude naturaliste fine pour éviter la perte des petites parcelles refuges souvent disséminées dans les massifs,
- ▶ le devenir des bois exploités (notamment la question de l'export des gros et très gros bois),
- ▶ la refonte de la gouvernance des instances autour de la forêt pour intégrer les citoyens,
- ▶ l'importance de la recherche d'un équilibre agro-sylvo-cynégétique. Sur ce dernier point, pour ce qui concerne les secteurs bénéficiant d'une protection, le Tribunal Administratif de Strasbourg a souligné en substance dans son annulation du Schéma Cynégétique Départemental du Haut-Rhin, que la gestion de la chasse devait se soumettre aux documents d'objectifs des espaces concernés. Il incombe donc à nos représentants de savoir juger l'impact, positif ou négatif, des méthodes de chasse sur les milieux naturels, forestiers dans le cas qui nous intéresse, et de formuler si nécessaire des propositions.

Par ailleurs, au sein de FNE GE, nos collègues de Lorraine Nature Environnement ont lancé un travail commun sur les forêts et sites militaires. Les forêts et les friches militaires sont particulièrement nombreuses dans le Grand Est. Elles constituent souvent

des îlots de biodiversité tout à fait remarquables. Certaines de ces forêts, restées inexploitées depuis la fin de la seconde guerre mondiale, sont en libre évolution depuis plusieurs décennies et constituent aujourd'hui de vrais « bastions » de naturalité. Ce projet vise d'abord à dresser un état des lieux foncier, écologique, patrimonial et historique. À partir de là, il sera possible de formuler des propositions de gestion (voire de « non gestion ») à soumettre aux organismes compétents afin que ces sites puissent être préservés. Pour la partie alsacienne, nous avons plaidé pour que la démarche ne soit pas exclusivement tournée vers les massifs forestiers puisque de nombreux milieux ouverts (landes, pelouses sèches...) sont aussi concernés. ●





## Les assises de la forêt et du bois

Le vendredi 26 novembre et le samedi 27 novembre 2021 se sont tenus à Remiremont (88) les Assises des Forêts et du Bois du Grand Est organisées par l'interprofession de la forêt et du bois (Fibois Grand Est) en partenariat avec l'Association des Hommes et Des Arbres. L'objectif de ces Assises était de rassembler l'ensemble des parties prenantes des forêts afin d'envisager de construire une vision partagée de la forêt de demain.

À partir des stratégies et des orientations forestières mises en œuvre jusqu'à aujourd'hui, les Assises se sont posées la question : quel visage pour les forêts du Grand Est dans 50 ou 100 ans ? D'autant plus

que nous sommes à une période charnière avec des attentes sociétales, des enjeux de biodiversité et des urgences sanitaires/climatiques qui placent les forestiers face à des risques jamais expérimentés et des injonctions parfois contradictoires.

Une contribution commune des associations environnementales du Grand Est a été finalisée puis déposée aux Assises. Ce document compile les remarques et positions des associations et de leurs adhérents sur l'avenir de la forêt en Grand Est, leurs craintes et leurs recommandations afin de la préserver. Cette contribution a été rendue possible suite à plusieurs réunions inter-associatives au niveau du Grand Est.

En amont, Alsace Nature, FNE Grand Est s'est investie dans la préparation des ces assises, notamment en participant aux ateliers de réflexion, afin d'apporter une vision concertée et associative de nos positionnements citoyens.

Ces ateliers-rencontres ont été organisés pour recueillir les attentes par petits groupes : propriétaires, travailleurs forestiers, chasseurs, défenseurs de la nature (dont Alsace Nature et FNE GE), enseignants, chercheurs, élus locaux, architectes, etc. réunissant en tout 299 participants. Ils ont permis l'expression des approches différentes que peuvent avoir les acteurs.

Nous avons, tout au long de l'année, entretenu le dialogue avec les acteurs de la forêt afin de confronter nos regards sur le devenir de ces milieux. Ce fut le cas avec l'association des communes forestières et une rencontre avec son président en septembre 2021 ou des rencontres avec les services de la Région afin d'échanger les points de vue et de construire des axes de convergences par exemple. ●

**FORMATION DU RÉSEAU FORÊT DANS LA RÉSERVE  
NATURELLE NATIONALE DU GRAND VENTRON.**  
RÉSEAU FORÊT





# NATURE

**LE LOUP, COMME LE LYNX, GRANDS PRÉDATEURS  
PRÉSENTS SUR LE MASSIF ET SUJET DE PRÉOCCUPATION DE  
LA COORDINATION NATURE AU SEIN DES COMMISSIONS  
DÉPARTEMENTALES CHASSE ET FAUNE SAUVAGE.**

ADOBE PHOTO



# Coordination nature

En 2021, la coordination nature s'est réunie à deux reprises (réunions en visioconférences) pour poursuivre le travail sur le Plan nature de notre fédération et traiter des sujets d'actualité, notamment les stratégies nationale et régionale Biodiversité (SNB et SRB) ainsi que la Stratégie Aires protégées (SAP).

En parallèle à ces travaux qui s'effectuent au sein de groupes de travail dédiés, il faut relever la participation de nos représentants à diverses réunions :

- ▶ comités d'espaces protégés : réserves naturelles, comités de pilotage Natura 2000, réserves biologiques ...

- ▶ réunions sur la faune : commissions départementales chasse et faune sauvage, grand Hamster, Tétras, grands prédateurs...

- ▶ suivi de mesures compensatoires : champ captant Plobsheim, parcs éoliens ....

Cette « comitologie » est particulièrement chronophage, cependant ces réunions sont des sources d'informations importantes pour nos réseaux. Au-delà, il serait légitime de s'interroger sur l'intérêt de siéger, car en général les propositions du monde associatif ont peu d'influence sur les orientations retenues. Pourtant nous sommes souvent les rares à faire des observations, à avoir un regard critique mais constructif : ce sont des lieux où par notre implication, nous faisons vivre la démocratie. Et parfois, nous arrivons à faire valoir l'intérêt général que représente la protection de la nature.

Pour assoir nos argumentaires et renforcer la crédibilité de nos interventions, il est indispensable de se tenir informé, de continuer à se former. Ainsi plusieurs séances ont été organisées tant pour une meilleure connaissance des milieux naturels du territoire (Vosges et Plaine) que des espèces (reconnaitances des arbres et arbustes) mais aussi sur les outils de protection des espaces et espèces, sur Natura 2000 ou encore la Trame verte et bleue.

Dans le cadre de l'élaboration de la 3ème Stratégie Nationale Biodiversité (SNB3), une consultation des acteurs avait été organisée à l'échelle des territoires régionaux et complétée par une participation citoyenne en ligne. Il nous était, entre autre, demandé via un questionnaire, de retenir 6 propositions sur les 36 défis identifiés ... donc d'en laisser 30 de côté. Ce processus de consultation interroge. De notre point de vue, il aurait fallu au préalable présenter une véritable éva-

luation, et non un simple bilan, de la SNB précédente dont les objectifs n'ont, et de loin, pas été atteints. Nous avons posé la question de l'articulation avec les enjeux régionaux, leurs convergences d'objectifs, leurs complémentarités ou discordances avec ceux identifiés dans la Stratégie Régionale Biodiversité du Grand Est qui a été adoptée en juillet 2020. Le travail préparatoire à l'élaboration de cette SNB ne semble pas réellement abouti du fait du manque d'ambition et de mesures concrètes visant notamment à réduire les principales pressions sur les espaces naturels et les espèces menacées.

Cette stratégie Nationale biodiversité s'articule, entre autre, avec la Stratégie Aires Protégées (SAP). Cette SAP a été annoncée par le Président de la République en janvier 2021 et son principe introduit dans le code de l'environnement via la Loi climat et Résilience d'août 2021. Elle vise à inscrire 30 % du territoire en aires protégées (Outre-Mer et espaces maritimes inclus) dont 10 % en protection dite « forte ». En 2022, la surface totale des aires protégées représente déjà 33 % du territoire national et de nos espaces maritimes sous juridiction et souveraineté . Or nombre de ces territoires sont des espaces, à l'exemple des sites Natura 2000 ou des Parcs Naturels Régionaux, qui restent soumis à des pratiques pouvant impacter la biodiversité (urbanisation, agriculture et sylviculture intensive ...).

Pour le Grand Est, l'Observatoire Régional de la Biodiversité (Panorama & Chiffre clés 2020) estime que 23 % du territoire se trouve dans une aire protégées, mais seulement 1,12 % fait l'objet d'une protection réglementaire forte.

Verra-t-on se multiplier les projets de mise en protection forte en Alsace ? Il est à craindre que non du fait que l'objectif national n'est pas décliné territoire par territoire. Il suffira au gouvernement de mettre en protection forte des espaces ultra-marins sur lesquels notre pays exerce sa souveraineté, comme par exemple dans l'océan Indien austral : c'est certes utile mais évite de faire un véritable effort sur des territoires à enjeux.

C'est à nous de faire pression, dans le cadre de la déclinaison de la feuille de route régionale de cette SAP, pour obtenir que les espaces les plus vulnérables, et pas obligatoirement les plus riches en biodiversité, bénéficient d'une protection efficace. ●



**CHANTIER TVB - PLANTATION D'UNE HAIE  
DANS LE QUARTIER DU GUIRBADEN À BISCHHEIM.**  
ALSACE NATURE

## Actions concrètes pour les Trames Vertes et Bleues

Dans un contexte de fort déclin de la biodiversité et de changement climatique, il est important d'agir au niveau global mais aussi plus localement au niveau des territoires. Un des moyens d'action est de planter massivement des haies et des arbres pour restaurer ou créer des corridors écologiques.

Après les contraintes sanitaires ayant perturbé nos activités en 2020, un retour progressif à la normale en 2021 nous a permis de reprendre pleinement nos actions en faveur de la Trame Verte et Bleue (TVB). De la formation, des animations et des chantiers bien sûr !

### 1882 arbres plantés dans le cadre de l'appel à projet TVB

La première étape de diagnostics fonctionnels de la TVB sur les 6 communes partenaires étant réalisée en 2020, l'accent a été mis cette année sur la mise en œuvre concrète de projets de renaturation. Au cours de l'hiver, 11 jours de chantiers participatifs ont été encadrés par Alsace Nature et Haies Vives d'Alsace (HVA), venant clore une première tranche de réalisations :

- ▶ 4 jours de chantier à Lingolsheim, dont un avec des scolaires pour planter des haies autour du Verger pédagogique du Collège Maxime Alexandre et 3 autres pour réaliser une structure en saule vivant;
- ▶ 1 jour de travail a été suffisant à Schiltigheim pour finaliser les plantations au parc du château et au Square de la Glacière ;
- ▶ un premier chantier de plantation a eu lieu à Bischheim avec les habitants du quartier Guirbaden;
- ▶ 2 jours ont également été nécessaires à Hoenheim pour créer une haie importante de 900 m le long de la rue de la Fontaine.

Ces travaux sont possibles grâce au concours financier de la Région Grand Est, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de l'État (par l'intermédiaire de la DREAL Grand Est), dans le cadre de l'appel à projet TVB.

Comme nous arrivons au bout des réalisations prévues, en 2021 nous avons déposé un nouveau dossier de demande de subvention, qui a été accepté. Les travaux démarreront en 2022. Deux nouvelles communes rejoignent l'aventure : Lampertheim et La Wantzenau !

### Une formation théorique et pratique avec Haies Vives d'Alsace

**Organiser et animer un chantier de plantations dans le cadre de la renaturation pour la Trame Verte et Bleue.**

Les bénévoles formés sont fortement impliqués. Ils ont l'ambition de réaliser des chantiers participatifs de plantation dans le cadre de leurs activités associatives, notamment les membres actifs des groupes locaux et des réseaux thématiques d'Alsace Nature, les membres actifs de Haies Vives d'Alsace ou encore des salariés du réseau, travaillant sur la TVB.

Objectifs de la formation : répondre à la demande croissante de chantiers participatifs. En effet nous avons besoin d'animateurs bénévoles et autonomes (organisation et animation) pour renforcer les actions de plantation sur le territoire auprès de nos équipes salariées. Développer les occasions de partenariat avec les associations locales, les collectivités et autres acteurs locaux désirant contribuer à arborer leur territoire.

La formation a duré 4 jours : 2 jours de pratique, 2 jours de théorie, avec comme thèmes :

- ▶ Comprendre et savoir expliquer les enjeux de l'arbre et des projets de plantation
- ▶ Connaître les espèces ligneuses en Alsace
- ▶ Comprendre les choix techniques de plantation et leur mise en œuvre
- ▶ Savoir préparer un chantier de plantation (communication, logistique, organisation)



**COLIN WAGNER ANIMATEUR STAGIRAIRE D'ALSACE NATURE  
LORS DE SON ANIMATION PROPOSÉE LORS DE  
LA JOURNÉE INTERNATIONALE DU LYNX.**  
ALSACE NATURE

En 2021 Alsace Nature a accueilli Colin Wagner au sein de son équipe salariée à Strasbourg, un alternant en formation BPJEPS Education à l'Environnement. Un projet d'animation sur la Trame Verte et Bleue (TVB) a été conçu dans le cadre de son apprentissage dans l'objectif de faire connaître la démarche TVB et sensibiliser le plus grand nombre à ces enjeux.

► 4 animations ont été créées et testées dans les écoles primaires de la ville. Au total Colin est intervenu auprès de 11 classes du CP au CM2 sur différentes thématiques, de l'écologie de la faune et de la flore à l'aménagement du territoire (au niveau communal et intercommunal) et ses enjeux vis-à-vis de la biodiversité.

► 5 cafés-philo ont été organisés en partenariat avec la Maison Citoyenne, la Maison Mimir, l'Orée85, Les Petites Cantines et le Wagon-Souk. Lors de ces temps de réflexion collective, les différents groupes ont été amenés à questionner les notions d'écologie et de nature, ainsi que les rapports qu'entretiennent les humains avec cette dernière. Ces moments ont permis de promouvoir les échanges dans un cadre bienveillant.

► 3 sorties à la découverte de la Trame Verte et Bleue ont eu lieu à Ostwald et Eckbolsheim. Au programme : rencontres avec la faune et la flore locale et sensibilisation aux notions et enjeux de la continuité écologique. Ces promenades guidées,

à l'instar des sorties régulièrement proposées par l'association, offrent la possibilité de découvrir des coins de nature et leurs secrets à 2 pas de chez soi.

► A l'occasion de la Journée Internationale du Lynx 2021, Colin a écrit un conte pour faire connaître l'écologie du Lynx boréal et les problématiques rencontrées dans les Vosges. L'histoire a été contée dans 5 parcs publics de Strasbourg, lors d'une randonnée dans les Vosges sur les traces du Lynx mais aussi au CINE de Bussierre lors de la journée « Faut qu'on s'bouge ».

De manière générale, les sorties et animations sont des occasions de créer du lien social, chose essentielle et précieuse pourtant mise à mal, particulièrement lors de ces deux dernières années. Ce projet, en plus de l'aspect social, a amené adultes comme enfants à découvrir la nature, la faune et la flore mais aussi à approfondir leurs connaissances en écologie et à se questionner sur l'impact de l'aménagement du territoire sur la biodiversité.

Colin a terminé son apprentissage fin janvier 2022 après avoir obtenu son diplôme, rejoignant officiellement les rangs des animateurs nature. Son travail au sein de l'association a mené au développement d'activités et d'outils pédagogiques qui seront utiles pour sensibiliser le public aux enjeux de la TVB lors des futures animations.



## Les chroniques radio mensuelles sur RCF

L'année 2021 a vu la poursuite de la collaboration entre Alsace-Nature et la radio RCF pour la réalisation de petites chroniques mensuelles dans le cadre du 18-19 de Bénédicte Bossard. Les interventions ont été réparties entre Séverine Rudloff, du Groupe Local Eurométropole et Francis Dopff, vice président en charge des questions de montagne.

Les sujets sont variés et ces podcasts peuvent être réécoutés à volonté :

- 17/01/2021 - 2020, année la plus chaude enregistrée dans le monde, en France et en Alsace
- 12/02/2021 - Printemps silencieux dans les Ried alsaciens
- 04/03/2021 - L'anguille, la fabuleuse histoire de ce grand migrateur, qui pourrait tourner au cauchemar
- 25/03/2021 - Pétition après l'abattage d'un lynx dans les Vosges
- 26/03/2021 - Le Grand Tétrás (avec Catherine Ulrich)
- 15/04/2021 - Élections au Groenland, pays des glaces ou mine à ciel ouvert ?
- 07/05/2021 - Vignoble, le retour de la biodiversité.
- 25/06/2021 - Bonnes vacances !
- 01/07/2021 - La biodiversité fantastique des sols, sous nos pieds, la terre
- 17/09/2021 - Plantons des arbres fruitiers
- 29/09/2021 - Évolution de nos arbres fruitiers
- 15/10/2021 - « Justice pour le Vivant »
- 03/12/2021 - Dans les yeux du Loup

## Une nouvelle expo sur la TVB !

En 2021, nous avons réalisé une exposition sur le thème de la TVB, en 13 panneaux imprimés et en 4 exemplaires. Cette exposition pourra être empruntée par les groupes locaux pour agrémenter les stands ou tout autre événement, mais aussi prêtée à des communes, des médiathèques...

Richement illustrée par Caroline Koehly, on y retrouve des informations sur les habitats, les corridors écologiques, les différents milieux qui composent la trame verte, la trame bleue ; les éléments impactants, la fragmentation des territoires... Les autres trames sont également mises à l'honneur, en particulier la trame noire, qui définit les continuités nocturnes, la pollution lumineuse.



**INSTALLATION D'UN NICOIR À BALBUZARD PÊCHEUR  
SUR L'ÎLE DU ROHRSCOLLEN.**  
CATHY ZELL



37



## ZOOM SUR LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX

### Agir pour le Balbuzard pêcheur

En 2020, après 118 ans d'absence, le Balbuzard pêcheur a de nouveau niché en Alsace. Une première qui a suscité l'émoi dans le monde ornithologique et surtout la volonté d'agir pour protéger ce rapace rare, et faire en sorte que cette nidification ne reste pas un cas isolé et ponctuel.

Après une action consistant à mettre en place, immédiatement après la découverte de l'aire, des mesures limitant tout dérangement du couple de rapaces, la LPO Alsace et son homologue allemand, le NABU, ont décidé de mettre en commun leurs compétences au profit de l'espèce. Grâce à l'implication financière de l'association suisse Pro-Pandion, un projet transfrontalier Interreg, bénéficiant de fonds européens FEDER, a ainsi été monté dès la fin 2020, et accepté. L'objectif principal de ce projet a été de garantir des sites de reproduction pour ces oiseaux exigeants, qui ont besoin à la fois d'eaux poissonneuses (le Rhin en fait partie) et d'arbres très spécifiques pouvant supporter leur nid volumineux. Le projet « Balbuzard pêcheur » a ainsi consisté en la recherche de ces arbres potentiels, puis, afin de faciliter la tâche aux oiseaux, en l'installation de plateformes artificielles de nidification. L'espèce étant philopatride, ces mesures ont toutes leurs chances de fonctionner lorsque le couple niche, puis leurs jeunes une fois qu'ils seront devenus matures, reviendra dans la région à son retour d'Afrique.

Côté français, ce sont les réserves naturelles rhénanes qui ont été privilégiées pour la pose de ces plateformes, notamment du fait de leurs milieux favorables au Balbuzard, de leur réglementation stricte et de leur surveillance par des gardes-animateurs. Une collaboration fructueuse s'est ainsi instaurée avec le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) Alsace, la Ville de Strasbourg et la Petite Camargue Alsacienne.

Les recherches n'ont pas été aisées, les critères à respecter étant nombreux. Grâce à la persévérance et la motivation des différents acteurs, 7 plateformes ont pu être installées sur la rive française. Côté allemand, ce sont 3 plateformes qui ont été installées. Outre une surveillance rapprochée de ces sites, de nombreux contacts ont été pris avec divers interlocuteurs pour assurer la quiétude et la pérennité des sites de reproduction.

Une opération importante qui a porté ses fruits, puisqu'un deuxième couple s'est installé, une découverte qui laisse espérer une dynamique positive pour l'espèce dans la région, même si hélas aucun des deux couples n'a réussi à mener sa reproduction à terme.

Un autre objectif du programme Interreg était la communication et la sensibilisation du grand public sur la présence de ce rapace remarquable et les efforts réalisés pour améliorer la biodiversité de la bande rhénane. Pour cela, une vingtaine d'animations ont été réalisées le long du Rhin par un des animateurs salariés de la LPO et des supports de communication (brochures, exposition) sur le Balbuzard ont été créés.



## Clôture du projet transfrontalier « Ramsar Biodiversité »

2021 a représenté la dernière année du projet transfrontalier « Ramsar Biodiversité », porté par la LPO Alsace depuis 2019 avec ses partenaires techniques le NABU, l'ILN, le GEPMA et BUFO. Un projet a fait suite au projet « Ramsar Rhinature », mené entre 2016 à 2018. Il avait pour objectif de développer puis de pérenniser les effectifs de 6 espèces d'animaux menacés et de leurs habitats dans la zone Ramsar du Rhin Supérieur, par des actions concrètes de préservation. Celles-ci ont été mises en œuvre de part et d'autre du Rhin, et ont concerné une superficie de 2900 hectares.

Ces mesures ont requis beaucoup d'efforts de coordination entre les différents intervenants et surtout l'obtention d'accords à différents niveaux : des propriétaires, mais aussi des administrations compétentes le cas échéant.

Ainsi, par exemple, le dossier le plus complexe à élaborer était situé à Roeschwoog (Bas-Rhin), en faveur du Rêl d'eau. Ce projet de renaturation d'une roselière sèche se situant dans l'Arrêté préfectoral de Protection de Biotope de Roeschwoog-Roppenheim, en zone Natura 2000, a nécessité 14 mois de travail, de la phase théorique à celle de la réalisation (la pandémie covid-19 ayant eu une incidence négative sur les délais). Le site se situant en zone protégée, plusieurs réunions de concertation et d'élaboration de dossiers techniques et administratifs ont été nécessaires. Au final, la surface renaturée représente 960 m<sup>2</sup> et a vu la participation de 6 partenaires différents.

Un autre dossier, cette fois en faveur du Vanneau huppé, a nécessité une longue période de discussion et de démarches administratives : 16 mois pour la création d'une dépression humide à Bischofsheim. Le projet se situant en zone humide, il a été soumis aux mêmes contraintes que les projets de destruction de la Nature, même si le projet apportait un gain écologique !

Pour la Chevêche d'Athéna, des chantiers d'assemblage et de pose de nichoirs favorables à l'espèce et aux passereaux ont été effectués sur toute la plaine des deux départements.

Au final, et ce malgré les conditions très difficiles de réalisation en raison des mesures sanitaires, l'ensemble des actions prévues initialement a pu être réalisé et le projet bouclé !

Les résultats sont disponibles sur le site Internet de la LPO :



<https://alsace.lpo.fr/index.php/ramсар-biodiversite>



<https://alsace.lpo.fr/index.php/ramсар-biodiversitat>

## Des nichoirs pour les Martinets à ventre blanc

Le Martinet à ventre blanc apprécie les falaises et les rochers des montagnes. C'est dans les Alpes (et tout le quart sud-est de la France) qu'on l'observe le plus, où 4000 à 8000 couples se reproduisent chaque été. Mais dans les années 90, peut-être à la faveur du réchauffement climatique ou dans le souci de trouver de nouveaux sites de nidification, quelques individus sont allés explorer les latitudes plus septentrionales. De nature certainement moins sauvage, une partie d'entre eux s'est installée... à Mulhouse, au cœur même de la ville. Et, il y a exactement 30 ans, naissaient dans le quartier de la Fonderie les premiers Martinets à ventre blanc alsaciens ! Le début d'une vraie aventure pour eux, et pour ceux qu'ils passionnent...

Depuis cette année 1991, la colonie s'est renforcée, s'installant sur divers bâtiments hauts de la ville : tour de la Porte du Miroir, Immeuble en Y (résidence de Cernay), temple Saint-Etienne, Crédit Mutuel, Fonderie..., ainsi que sur la Tour des Marronniers qui accueille aujourd'hui au moins 20 couples, soit le plus gros des effectifs alsaciens !

Mais ce paradis des Martinets est sur la sellette depuis bien longtemps : désaffecté, il est voué à la démolition depuis des années. Une démolition qui inquiète depuis autant d'années les ornithologues qui suivent les colonies de Martinets à ventre blanc mulhousiennes. A l'époque, Daniel Daske s'est largement mobilisé en sa faveur, intervenant auprès de la mairie (notamment de Jean Rottner, aujourd'hui président de la Région Grand Est), organisant des sessions de sensibilisation du public à

**CRÉATION D'UNE MARE À VANNEAUX  
SUR LA COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM**  
ERIC BRUNISSEN



la présence de l'espèce, et surtout en mettant en place les premiers nichoirs artificiels, certains oiseaux s'étant installés à des endroits incommodes pour les habitants.

À la création du groupe local LPO de Mulhouse et environs (Groupe M2A) en 2019, Daniel Nasshan, son initiateur, a repris avec la même passion le travail de Daniel Daske, décédé la même année. Il est même passé à la vitesse supérieure, puisque la démolition a été actée dans la foulée, et ce... pour l'automne 2021 ! Nous y sommes donc !

Impulsées par le groupe local et orchestrées par Daniel Nasshan et Suzel Hurstel du service Médiation Faune Sauvage de la LPO, le tout sous l'autorité de la DREAL (Direction Régionale de l'Aménagement, de l'Environnement et du Logement), plusieurs actions ont été entreprises dans le cadre des mesures compensatoires obligatoires. Elles ont été financées par l'ADOMA, le propriétaire de la Tour.

Un suivi de toutes les colonies existantes dans la ville a été réalisé, en 2020, avec les bénévoles du groupe et une salariée de la LPO. Puis 7 nichoirs ont été installés cette année 2021, aux endroits les plus favorables pour l'espèce :

- 3 à la clinique du Diaconat Fonderie, située à quelques encablures de la tour des marronniers;
- 4 à la gare SCNF, également très proche.

Chacun de ces sites a été équipé d'un système sonore (« Soundbox ») fabriqué en Suisse et qui diffusera automatiquement des cris de Martinet, à l'aube et au crépuscule, afin d'attirer les oiseaux et les inviter à prospecter ces « logements » de substitution. Sur les recommandations de la DREAL, six autres nichoirs sont d'ores et déjà en construction et seront prochainement installés.

Ces installations, simples d'apparence, sont le résultat d'un immense travail de concertation, d'étude, et d'échange avec les gestionnaires des différents sites, les financeurs, les services de l'Etat et l'entreprise qui a fabriqué et posé les nichoirs (« La Petite Cognée » dirigée par Thierry Schelcher, un ardent défenseur des oiseaux), avec comme contrainte majeure le respect du calendrier ; en effet, la planification de la démolition de la tour doit nécessairement avoir lieu durant les 6 mois où les martinets sont dans leurs quartiers d'hiver africains et l'ensemble des nichoirs posés avant leur retour en avril prochain.

En octobre 2021, Daniel Nasshan est satisfait. Cette collaboration réussie, de longue haleine, entre des acteurs aussi hétéroclites, est un succès exemplaire. Gageons désormais que les martinets adoptent ces nouveaux nichoirs. ●



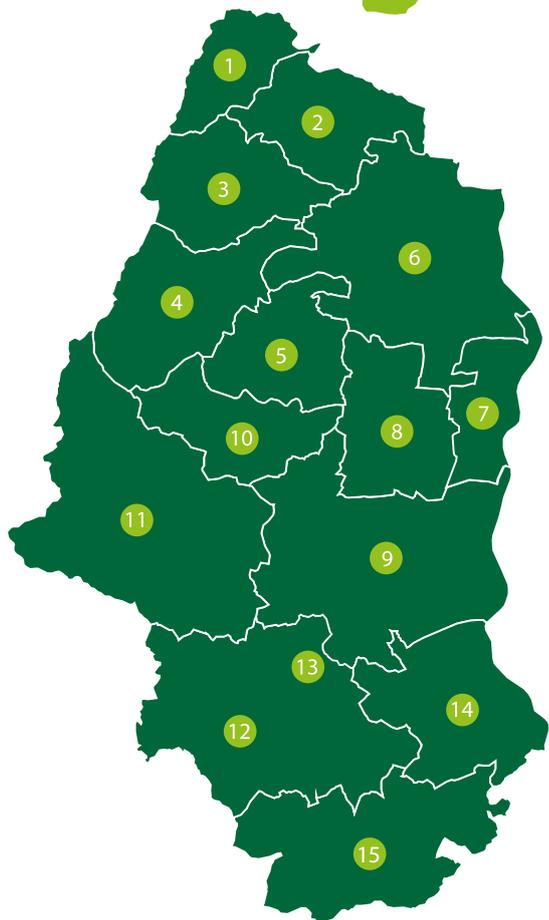
**POSE DE NICHOURS POUR LES MARTINETS À VENTRE BLANC  
SUR LE TOIT DE LA GARE DE MULHOUSE.**  
LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX ALSACE

40



# SUR LE TERRAIN EN 2020

*SORTIE NATURE DU GROUPE LOCAL EUROMÉTROPOLE SUR LE  
SITE CENA DU HEYSSEL EN FORÊT DU RHIN ET EN RÉSERVE  
NATURELLE DU ROHRSCOLLEN.  
ALSACE NATURE*



# GROUPES LOCAUX

## BAS-RHIN

- 1 ALSACE BOSSUE**  
Pilote : Roland Gissingner
- 2 PETITE PIERRE**  
Pilote : Danièle Schaeffer
- 3 VOSGES DU NORD**  
[vosges.nord@alsacenature.org](mailto:vosges.nord@alsacenature.org)  
Pilote : Évelyne Fuchs
- 4 SAUER LAUTER**  
Pilote : François Dreyfurst
- 5 BANDE RHÉNANE NORD**  
Pilote : Dominique Besnard
- 6 HAGUENAU BISCHWILLER**  
Pilote : Alain Mastio
- 7 ZORN**  
En recherche de pilote et animateur
- 8 SAVERNE**  
En recherche de pilote et animateur
- 9 MOSSIG**  
[mossig@alsacenature.org](mailto:mossig@alsacenature.org)  
Pilote : Benoît Lux  
Anim : Rolande Einselter
- 10 KOCHERSBERG**  
[kochersberg@alsacenature.org](mailto:kochersberg@alsacenature.org)  
Pilote : Édith Escolin  
Co-pilote : Marie-Frédérique Bacqué
- 11 EUROMÉTROPOLE**  
[ems@alsacenature.org](mailto:ems@alsacenature.org)  
Pilote : Christian Ledunois  
Anim : Anne-Claire Peter
- 12 BRUCHE AVAL**  
[bruche@alsacenature.org](mailto:bruche@alsacenature.org)  
Pilote : Anne Vonesch  
Co-pilote : Vincent Schmidt
- 13 HAUTE BRUCHE**  
En recherche de pilote et animateur
- 14 PIÉMONT**  
Pilote : Guillaume Christen  
Anim : Martine Minazzi
- 15 BRUCH RIED**  
En recherche de pilote et animateur
- 16 RIED ALSACE CENTRALE**  
En recherche de pilote et animateur
- 17 VAL DE VILLÉ**  
Pilote : Hubert Jaeger

## HAUT-RHIN

- 1 LIEPVRETTE**  
Pilote : Ute Ruf  
Anim : Gérard Freitag
- 2 TAENNCHEL HAUT-RHIN NORD**  
Pilote : Jean-Pierre Zeiger  
Anim : Roland Brucker
- 3 WEISS**  
En recherche de pilote et animateur
- 4 FECHT**  
[fecht@alsacenature.org](mailto:fecht@alsacenature.org)  
Pilote : Jean Uhrweiller  
Anim : Michel Schliffer  
Anim : Claude et Carmen Kuhne
- 5 ROUFFACH**  
En recherche de pilote et animateur
- 6 COLMAR ET ENVIRONS**  
[colmar.environs@alsacenature.org](mailto:colmar.environs@alsacenature.org)  
Pilote : Dominique Klein  
Anim : Francis Guth
- 7 NAMBSHEIM**  
En recherche de pilote et animateur
- 8 MEYENHEIM**  
En recherche de pilote et animateur
- 9 M2A**  
[m2a@alsacenature.org](mailto:m2a@alsacenature.org)  
Pilote : Philippe Lacoumette  
Anim : Nathalie Gradoux
- 10 FLORIVAL**  
[florival@alsacenature.org](mailto:florival@alsacenature.org)  
Pilote : Hubert Martin
- 11 THUR-DOLLER**  
Pilote : Albert Gasser  
Pilote : Jean-Charles Dor  
Anim : Jean Bruckert
- 12 SUNDGAU**  
Pilote : Jean Pluskota  
Anim : Doris Metzger
- 13 ILLFURTH**  
Pilote : Philippe Lacoumette
- 14 SIERENTZ BANDE RHÉNANE**  
Pilote : Joseph Baumann  
Anim : Marie-Laurence Egmann
- 15 JURA**  
Pilote : Christian Uhrweiller  
Anim : Dominique Oesterlé



42

## HAGUENAU/ BISCHWILLER

---

Du fait du confinement lié au covid nos réunions mensuelles ont été suspendues. Notons de manière générale une baisse de motivation de nos membres... Néanmoins nous nous impliquons dans les différents dossiers de notre secteur.

### Dépôts sauvages sur le ban communal de Haguenau/Kaltenhouse

Fin 2020, nous avons interpellé nos élus et responsables pour qu'ils mettent fin aux nombreux dépôts sauvages de toutes sortes, pour certains toxiques, sur un terrain commun aux bans de Haguenau et de Kaltenhouse. Essentiellement des carcasses de voitures, des déversements de chantiers par camions entiers (gravats, plâtres, vitres, peintures, solvants...), des déchets ménagers etc. Notons que la zone concernée jouxte un site Natura 2000 remarquable pour être un des derniers vestiges de landes sèches (présence exceptionnelle d'Armérie à tige élevée).

Une initiative a enfin été prise par le maire de Kaltenhouse, la CAH (Communauté d'Agglomération de Haguenau) et le sous-Préfet, sensibilisés par nos nombreux courriers mais aussi « encouragés » par une vidéo d'un amateur diffusée sur les réseaux sociaux, pour apporter une solution durable à ces exactions.

Durant plusieurs semaines le secteur pollué de plusieurs hectares a été nettoyé en mettant en œuvre de gros moyens : pelleuses, camions et huile de coude de quelques associations. Pour empêcher des trafics futurs de dépôts, des rochers de belle taille ont été déposés autour de la zone concernée pour rendre l'accès difficile. La situation semble être à présent sous contrôle. Même si le terrain n'est pas parfaitement dépollué, nous saluons l'action réalisée pour l'environnement.

### Le trop plein des eaux usées se déverse dans la Moder

A fréquence régulière, lors des fortes pluies, la Moder se voit souillée par des objets flottants divers tels que des lingettes, sachets plastiques... On voit ainsi le fond de la rivière tapissé par ces déchets et les arbres, les haies décorés par des lambeaux de tissus et de plastique... Nous avons contacté la presse pour que cette pollution récurrente, connue des responsables locaux, soit éradiquée. L'origine du problème est le déversement du trop plein des eaux usées de la ville de Haguenau lors des fortes pluies. Une solution définitive consisterait à séparer le réseau des eaux usées de celui des eaux pluviales, ce qui réduirait aussi la pollution invisible. Solution onéreuse, on s'en doute. Seules les habitations neuves sont dotées d'un tel système (...et encore).

Suite à l'article paru dans les DNA, une mesure a été prise par la ville consistant à installer un filtre-poche en sortie des buses de trop plein. Un bilan du test sera fait dans un an pour la suite à donner. Nous doutons de l'efficacité de ce dispositif mais encourageons l'initiative.

### Sanctuarisation de parcelles exceptionnelles en forêt indivise de Haguenau

Dans le secteur nord du massif forestier de Haguenau, le long de la Sauer, plusieurs parcelles présentent des gros bois exceptionnels, des arbres de grande taille et d'essences variées ainsi qu'une faune et flore remarquables. Des parcelles qui devront être préservées pour l'intérêt écologique évident qu'elles représentent.

Une demande de l'ensemble des associations naturalistes d'Alsace a été faite auprès du Préfet, des élus du secteur ainsi que de l'ONF pour que des mesures soient prises pour sanctuariser ces secteurs boisés. En guise de réponse de nos responsables, il a été proposé que notre demande soit intégrée dans le programme d'actions lié à la démarche Forêt d'exception. Nous prenons pleinement part à ce travail de réflexion et souhaitons que notre demande puisse trouver une réponse à la hauteur de l'enjeu. Une forêt d'exception mérite bien cela ! ●



## ZOOM SUR LA MAISON DU COMPOST

### Formation Maître composteur

La Maison du Compost a co-organisé et co-animé une 2e formation Maître composteur avec ses partenaires du Réseau Compost Citoyen Grand Est, OrgaNeo et Biocyclade. L'ensemble des modules a été dispensé en deux temps du 5 au 7 octobre 2021 à Strasbourg et du 7 au 9 décembre 2021 à Metz. Cette formation permet aux stagiaires d'approfondir leurs connaissances sur le volet technique de la pratique du compostage mais aussi sur le volet animation et encadrement. Les Maîtres composteurs sont des professionnels de la gestion de proximité des biodéchets. Ils coordonnent et mettent en place des opérations de compostage domestique, de compostage partagé et de compostage autonome en établissements. Ils animent et forment également les relais mobilisés sur leur territoire. La formation est à destination de tous (agents de collectivités locales, salariés d'associations ou d'entreprises, personnes en reconversion professionnelle, élus en charge des déchets et/ou de la transition environnementale...).

### Journée technique territoriale

La maison du compost a organisé une journée de sensibilisation et d'échange sur la prévention et la gestion de proximité des biodéchets sur la thématique, « Viande et Poissons dans le composteur, vraiment ? » ou « Comment aborder la question du compostage des matières carnées ». Cette journée d'échanges et de visites était ouverte à tous (agents des collectivités, salariés d'association ou d'entreprise, bénévoles...) et a été dispensée le 9 novembre à Strasbourg auprès de 14 participants (deux autres formations identiques ont été dispensées à Reims et Flavigny-sur-Moselle). L'objectif des journées techniques est de pouvoir échanger sur les bonnes pratiques, donner des idées d'actions, de partenariats, mais aussi de promouvoir les échanges entre les acteurs de la thématique et de mettre en avant le Réseau Compost Citoyen Grand Est afin de créer une dynamique régionale autour de la thématique. ●





## ZOOM SUR ASSOCIATION NATURE RIED (ANR) GEISPOLLSHEIM

### Remembrement

Dossier central pour notre association en 2021, un remembrement consécutif à la construction de la rocade sud à travers le ban de la commune de Geispolsheim est en cours. Nous avons pris part à de nombreuses réunions :

- des sous-commissions communales d'aménagement foncier de Geispolsheim, Lipsheim et Fegersheim participation de 2 PQPN (Personne Qualifiée pour la Protection de la Nature);
- avec le service du département qui gère le remembrement ;
- avec le bureau d'étude Ecoscop qui accompagne le processus ;
- avec le maire de Geispolsheim.

D'autre part, nous avons essayé de tenir informée la population de Geispolsheim et de l'impliquer à travers la distribution de deux tracts (février et novembre 2021) et l'organisation d'une soirée publique le 16 novembre (en présence du président d'Alsace Nature et l'association APELE Nature) qui a eu du succès (80-90 personnes présentes).

Nous avons mis en forme un document présentant nos propositions, en nous efforçant de chiffrer les dommages à prévoir pour l'agriculture locale pour la perte de surface productive et donc de revenu. Nos propositions concernent :

- la protection du Grand hamster ;
- la création d'une Trame Verte et Bleue (TVB) réellement fonctionnelle le long de l'Ehn et de ses berges ;
- la mise en place d'un quadrillage de haies dans la zone de grandes cultures pour, essentiellement, protéger les habitations des épandages de pesticides, créer des continuités écologiques (des TVB locales) et pour l'intérêt esthétique et paysager des haies.

La mise en œuvre de ces propositions nécessite un minimum de surface (que nous avons chiffré à 20 hectares) et là est le nœud du problème car nous sommes pour cela en compétition avec le monde agricole. Le bilan au 1er décembre 2021 est bien maigre : les plantations

de haies prévues à Geispolsheim couvrent 5 ha, ce qui correspond à la surface regagnée par la restructuration du réseau de chemins. Le monde agricole n'a donc pas concédé un mètre carré pour le moment. Sur les projets correspondant à ces 5 ha, nous considérons les 3/5 comme inappropriés car associés à des plantations directement au bord de la rocade, ce qui occasionnerait une importante mortalité d'animaux par collision avec les véhicules. Il reste donc des plantations sur 2 ha, soit 10% de nos demandes, déjà réduites au minimum pour engager une restauration significative de la biodiversité dans la zone.

### Actions en milieu scolaire

Les animations nature avec les enfants du collège, initiées en 2020 sous la responsabilité d'Yvonne Brevers, vice-présidente, se sont poursuivies cette année par des sorties guidées d'initiation à la faune (abeilles, cigognes, habitants des mares) et à la flore (arbres et plantes à fleurs), au Lottel le 17 mai 2021 avec une classe de 4e (en partenariat avec le CINE de Bussierre) et, entre le 3 et le 10 juin, avec les 5 classes de 5e (une matinée par classe).

### Formations naturalistes

L'ANR Geispolsheim organise des formations naturalistes à destination de ses membres. Le format standard de ces formations est une séance introductive en salle suivie d'un certain nombre de sorties guidées sur le terrain.

Après une initiation à la reconnaissance des arbres et arbustes en 2019/2020, les sorties de terrain associées à la formation « Champignons », commencée l'année précédente par la présentation théorique du 15 septembre 2020, ont eu lieu les dimanches matin 3 octobre 2021 (Oberhaslach), 24 octobre (Forêt de Haguenau) et 14 novembre (Mollkirch). Elles ont concerné une vingtaine de personnes chacune. La prochaine (printemps 2022) aura lieu sur le thème : « Connaissance visuelle et auditive des oiseaux de la région ».



**FORMATION « ÊTRE À TU ET À TOI AVEC LES ARBRES »  
ORGANISÉE PAR LE GROUPE LOCAL EMS EN DEUX SESSIONS.**  
GROUPE LOCAL EMS

## EUROMÉTROPOLE STRASBOURG

.....

Une belle dynamique au sein du groupe, avec des membres motivés et voulant assurément faire avancer la cause. Nous notons lors de nos stands un fort intérêt pour notre association et ses actions.

Notre groupe local fait l'objet de nombreuses sollicitations pour intervenir sur des projets, ou tout simplement pour donner des conseils. Malheureusement nos forces bénévoles restent limitées comparativement à la taille et la densité du territoire et nous devons encore faire des choix, même si notre groupe local actif s'est enrichi de plusieurs personnes et d'autant de compétences nouvelles.

## Être à tu et à toi avec les arbres

Auprès de mon arbre, je vivais heureux... chantait Brassens. Nous nous rendons compte aujourd'hui, qu'au-delà du bonheur que nous procurent les arbres et la forêt, ce qui en soi est déjà un résultat très appréciable, ils jouent un rôle indispensable dans les grands équilibres naturels ainsi que dans la lutte contre le changement climatique.

Or, voici que les arbres dépérissent à grande échelle et que les forêts sont très perturbées. Face à cette situation, les décideurs, pris par cette frénésie de la publicité à moindre frais annoncent des plantations d'arbres par centaines. C'est à qui en plantera le plus ! Alors que dans le même temps sont financés des défrichements pour toutes sortes de projets. A faire et à défaire on n'est pas sans rien faire !



**PHOTOS DE GAUCHE ET DROITE - FORMATION « ÊTRE À TU ET À TOI AVEC LES ARBRES » ORGANISÉE PAR LE GROUPE LOCAL EMS EN DEUX SESSIONS.**

GROUPE LOCAL EMS

Il convient d'agir. Et, pour agir efficacement, il faut connaître précisément et intimement son sujet. C'est pourquoi, au sein du groupe de l'Eurométropole, nous avons pris la décision d'organiser et d'animer une formation pratique à la reconnaissance et à la compréhension des modes de vie des arbres.

Quelles sont les différentes espèces d'arbres et d'arbustes qui poussent en Alsace, comment peut-on les reconnaître, comment vit et se reproduit un arbre, quelle est sa durée de vie, l'arbre a-t-il des préférences écologiques ? etc.

Nous avons déjà organisé deux sessions de formation qui ont fait la part belle aux sorties de terrain et à la pratique individuelle. Les échanges ont été enthousiasmants. Une autre formation est prévue au printemps prochain, puis à l'automne, nous envisageons de compléter la formation et d'aborder les questions de la gestion et de la protection de la forêt et des arbres.

## Urbanisme

Le contexte urbain de l'EMS impose à notre groupe de se pencher régulièrement sur des dossiers d'urbanisme. Les modifications ou révision du PLUi se succèdent avec leurs améliorations (prise en compte de la nature en ville, problématiques énergétiques...), mais aussi leurs incohérences.

Détaillons le projet MackNext, qui est un exemple typique. Une mise en compatibilité du PLUi et du SCOTERS est organisée pour permettre à une entreprise de s'installer sur un site où est identifié un corridor écologique de la Trame Verte et Bleue régionale, alors même que des zones d'activités, tel le parc d'innovation d'Illkirch, proposent des espaces disponibles non loin de là.

La mise œuvre d'une telle procédure est lourde et nécessite des moyens de temps et d'argent. Il nous semble que tout document d'urbanisme doit être le garant de la défense de l'intérêt général et de l'égalité de traitement et non d'intérêts privés.

La création d'une nouvelle zone d'urbanisée risque de créer un précédent dans la conduite ultérieure du PLUi, voire du SCOTERS. Ainsi d'autres demandes du même genre (sur ce site ou ailleurs) pourraient être exprimées par d'autres entreprises et deviendraient tout autant légitimes. Quelle sera alors la réponse apportée par l'Eurométropole ?

Par ailleurs des projets d'aménagement sont abandonnés par les pouvoirs publics (VLIO, projet urbain Mélanie...) mais pour l'instant la traduction sur les documents d'urbanisme n'est pas acquise. Nous devons mettre à profit la prochaine modification du PLUi qui se profile pour le 1er semestre 2022 pour des actions de plaidoyer en faveur d'un urbanisme maîtrisé et digne des engagements affichés.

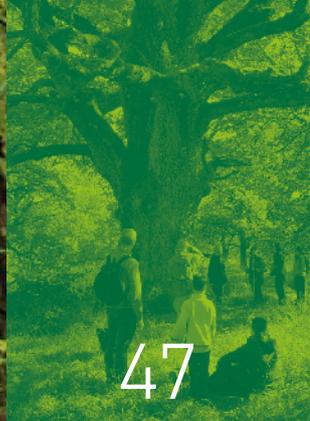
## Festival Climat

Le festival pour le climat édition 2021 voyait les choses en grand. Changer d'échelle suite aux multiples « marches pour le climat » et proposer des voies d'action concrètes, prendre de la hauteur dans notre réflexion, tout ceci dans une ambiance festive pour donner envie au plus grand nombre de rejoindre les militants du climat.

L'objectif était de monter tout un programme de conférences, concerts, ateliers, village associatif, projection de films, sur le premier week-end du mois de juin 2021.

Le collectif « Citoyens pour le climat », à l'origine des marches depuis septembre 2018, a fait appel à Alsace Nature pour être partie prenante de l'aventure et porter la demande de subventions rendue nécessaire par l'ampleur du projet. S'y sont joints Euroasis et Emmaüs Mundo.

Le comité de pilotage qui réunissait une petite dizaine de personnes actives a dû adapter son projet quand les mesures sanitaires ont été annoncées au mois de mars.



Le programme de conférences étant monté, il a été décidé de le maintenir aux dates prévues et les « conférences du climat » se sont effectivement déroulées dans trois lieux différents, à Schiltigheim avec Hervé Kempf, à Ostwald avec Jean-claude Génot et à Strasbourg avec deux tables rondes autour de l'énergie et des freins et leviers au changement.

Mais le reste des réjouissances a du être reporté à début octobre. Deux projections ont été proposées le vendredi 1<sup>er</sup> octobre, en plein air sur la place de l'Université avec le film « Legacy » d'Arthus-Bertrand et « Douce France de G. Couanon au Star en partenariat avec le festival du film vert.

Samedi, sous un très beau soleil, s'est tenue la marche, grâce à l'aide de « Youth for Climate » puis le village associatif qui a réuni une vingtaine de stands et enfin les concerts sur les marches du Palais Universitaire, le tout dans la convivialité grâce à la Brasserie Bat et aux food trucks !

Jeanne Barseghian et Danièle Dambach nous ont rejoints après la marche et ont manifesté leur intérêt et leur soutien à notre volonté de sensibilisation du public aux enjeux de la justice climatique.

Dimanche a vu l'arrivée de la pluie, mais les petites conférences débats ont tout de même pu réunir les participants courageux, sous les tentes, autour de diverses thématiques (démographie, résidence personnelle et collective...)

Avoir pu passer entre les gouttes des vagues de Covid et des restrictions administratives est déjà une réussite en soi ! L'aventure valait la peine d'être menée et doit continuer à évoluer pour convaincre de plus en plus largement. La créativité et l'audace sont des guides bien utiles pour réussir la mobilisation. ●



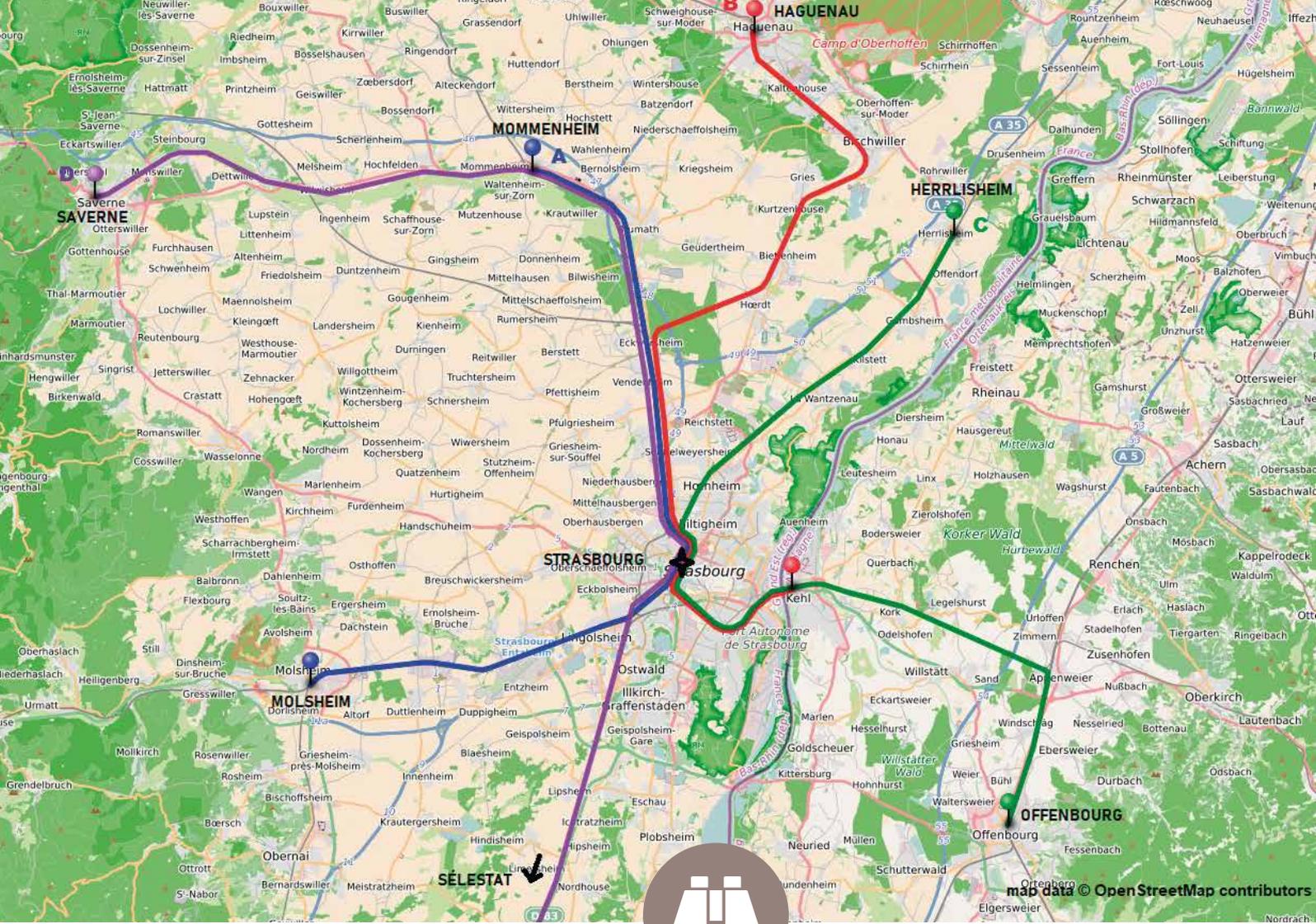
## ●●●●● ZOOM SUR ●●●●● ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LINGOLSHEIM ET ENVIRONS (APELE Nature)

### L'année 2021

A vu la poursuite de l'étude lancée de longue date par l'APELE autour de la conservation du Grand Hamster et notamment au travers de la couverture végétale et de la taille des parcelles agricoles. Une sortie conjointe avec l'Association Nature Ried Geispolsheim a eu lieu début août avec pour but de collecter des données sur la taille des parcelles en fonction des cultures et sur le couvert en place.

### Conservation du Grand Hamster

Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche interassociative, Alsace Nature, ANR Geispolsheim, GEPMA, Sauvegarde Faune Sauvage, APELE Nature ont poursuivi leur interpellation, au sujet de la conservation de l'espèce sur la zone de présence de Geispolsheim et notamment dans le cadre de l'aménagement foncier en cours. Dans ce cadre, les échanges avec les responsables (Collectivité Européenne d'Alsace, Etat...) ont eu lieu et les associations poursuivent leur travail d'information de la Commission Européenne sur la réalité de ce qu'est la conservation de cette espèce en France. ●



## ZOOM SUR ASSOCIATION DES USAGERS DES TRANSPORTS URBAINS DE L'AGGLOMÉRATION STRASBOURGEOISE (ASTUS)

ASTUS a été créée en 1994 avec pour objet (notamment) :

- d'encourager le public au report modal, de la voiture individuelle vers les transports en commun, les modes de circulations douces, l'autopartage ou le covoiturage, afin de contribuer à la diminution du trafic automobile et à la protection de l'environnement.
- d'éduquer, sensibiliser et former le public, notamment les jeunes, les personnes à mobilité réduite (PMR) et les personnes en situation précaire, aux transports en commun, aux modes de circulation doux, à l'environnement urbain et périurbain et aux modes de déplacements alternatifs à l'automobile.

### Action en faveur des personnes en situation précaire

Cela nous a conduit à construire et à proposer un module d'information sur les transports en commun à destination des intervenants sociaux, souvent démunis face aux possibilités existantes de mobilité, alternative à la voiture, pour des publics en difficulté.

Nos interventions ont concerné à ce jour les Jardins de la Montagne Verte, les associations ARSEA, JEEP ou Thémis, l'UDAF ou les retraités de la CFDT.

Nos différentes expériences nous ont amené à élargir notre intervention de conseil en mobilité en passant une convention avec le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de Schiltigheim, en partenariat avec l'association Les Epis (épicerie sociale intercommunale de Schiltigheim – Bischheim - Hoenheim).

### Le Réseau Express Métropolitain Européen (REME)

Les statuts d'ASTUS invitent à « promouvoir la mise en place de réseaux de transport en commun performants ». Si Strasbourg et les communes de la 1ère couronne sont plutôt bien desservies par les transports en commun, il n'en est pas toujours de même pour les habitants des communes de la 2ème couronne et encore moins pour

## CARTE DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN EUROPÉEN.

ASSOCIATION DES USAGERS DES TRANSPORTS URBAINS  
DE L'AGGLOMÉRATION STRASBOURGEOISE (ASTUS)

ceux des Communautés de Communes voisines de l'Eurométropole (3ème couronne). Pourtant la congestion des axes routiers desservant l'agglomération strasbourgeoise est liée en grande partie au trafic pendulaire des salariés faisant quotidiennement les allers-retours domicile-travail. Pour inciter les automobilistes à abandonner la voiture au profit d'un autre moyen de déplacement, le REME fait partie des solutions. Ce moyen de transport a des atouts indéniables puisque rapide et non tributaire des aléas du trafic routier. Il est prévu à ce jour la réalisation complète du REME pour 2030 avec des trains traversants pour l'ensemble des liaisons.

Afin que le REME devienne une réalité et soit une réussite, ASTUS se mobilise en rencontrant l'ensemble des acteurs concernés (Région Grand-Est, Eurométropole de Strasbourg, ComCom, SNCF, CTS, CTBR) afin que tous les moyens soient mis en œuvre pour que cette échéance soit respectée et pour les rendre attentifs à un certain nombre de points que nous jugeons importants à savoir :

- Un effort conséquent doit être fait au niveau des différentes gares pour en faire de véritables nœuds multimodaux. Il est indispensable qu'il y ait une information complète et facile d'accès pour les usagers pour l'ensemble des moyens de transports desservant chaque gare. Un effort doit aussi être fait pour avoir des parkings en nombre suffisant et si possible des parkings abrités et sécurisés pour les vélos. De même en faveur des personnes à mobilité réduite, l'accessibilité des gares et des quais doit être assurée.
- Les horaires des autres moyens de transports en commun (bus CTS et cars CTBR) doivent être revus pour les adapter au cadencement du REME et ainsi limiter les temps d'attente en gare. Dans certains cas, une modification ou une prolongation du tracé de ces lignes peut s'avérer judicieuse afin d'irriguer au mieux les différentes gares du REME.
- L'amplitude de service doit être augmentée significativement, de 5h à 24h, permettant ainsi par exemple aux usagers de la 3ème couronne une sortie en soirée (restaurant, cinéma, théâtre, ...) sans avoir, contrairement à aujourd'hui, à utiliser leur voiture.
- Un cadencement régulier, très soutenu notamment aux heures de pointe et sans « trou » en journée, est impératif. ●

**SORTIE SUR LE THÈME DES INSECTES  
ANIMÉE PAR CHRISTOPHE BRUA  
GROUPE LOCAL KOCHERSBERG**

## KOCHERSBERG

Composé d'une dizaine de membres actifs, notre groupe a dû démarrer 2021 par des visioconférences pour organiser ses activités. Heureusement, la situation s'améliorant, place au présentiel ! Nous avons ainsi pu programmer une ultime réunion de travail en novembre.

### Nos activités ont suivi le même schéma :

**25 mars : visioconférence sur l'avenir des mobilités dans le Kochersberg**, animée par Gilbert Fiegel, également membre d'ASTUS et Luc Huber, pour le groupe local Kochersberg. Un peu plus d'une trentaine de participants, ont suivi avec attention les propositions émises par nos intervenants et ont posé de nombreuses questions sur les lignes de bus, les pistes cyclables, le transport à la demande, les connexions avec le train au niveau de l'EMS...





TABLE RONDE SUR LES VISIONS DE LA NATURE DANS LE KOCHERSBERG. GROUPE LOCAL KOCHERSBERG

**6 juin : notre unique sortie, sur le thème des insectes**, animée par Christophe Brua, président de la Société Alsacienne d'Entomologie a réuni une quinzaine de participants qui ont pu observer quelques insectes des prairies et des milieux humides.

**25 juin : table ronde sur les visions de la nature dans le Kochersberg**, a réuni une cinquantaine de personnes, dont une dizaine d'agriculteurs. Dominique Badariotti, professeur de géographie et d'aménagement à l'Université de Strasbourg, a dressé un tableau de l'impact des populations et des activités humaines sur la nature. Dominique Daul, exploitant agricole, a expliqué les contraintes qui pèsent sur les agriculteurs. Jean-Sébastien Ingrand, chargé de mission "justice climatique et environnement" des Eglises protestantes d'Alsace et de Lorraine, a parlé de notre rapport à la nature sous un angle spirituel. Maurice Wintz, président d'Alsace Nature, a insisté sur la perte de biodiversité et aussi la nécessité de ne plus opposer Nature et Agriculture mais de voir comment concilier les deux. - photos

**4 septembre : visite d'un jardin en permaculture** François Robert, membre du groupe local habitant à Gougenheim a fait visiter son jardin à une trentaine de curieux, jardiniers ou non, et a présenté les grands principes de la permaculture. Il a ensuite expliqué sa manière de faire par quelques exemples en répondant aux nombreuses questions des participants puis a montré comment faire une lasagne, une des techniques (parmi tant d'autres) utilisée en permaculture.

Ajoutons à ce programme, l'avis critique rendu à l'enquête publique concernant l'extension d'un élevage de 46 000 poules d'un élevage de Schnersheim en février et le renouvellement de la collaboration estivale avec l'office du tourisme du Kochersberg pour 3 sorties « éveil à la nature » au lever du soleil, animées par Maurice Wintz. ●



..... ZOOM SUR .....  
**ASSOCIATION NATURE  
ET VIE PAYS DE BARR**  
&  
**PIÉMONT**  
.....

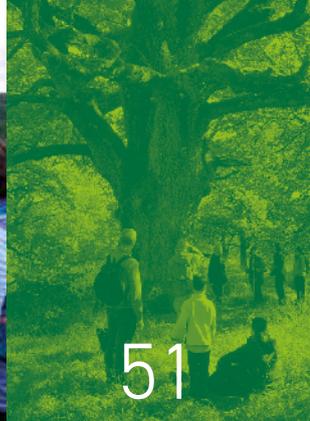
**Projet de téléphérique  
au Mont Sainte Odile**

Les années se suivent et se ressemblent. Nos élus faisant preuve de beaucoup d'imagination pour porter atteinte à la nature et l'environnement, ne savent plus quoi inventer. Après le gigantesque hangar et sa noria de véhicules dans la plaine riedienne, projet heureusement abandonné, ils nous sortent un projet pour le massif : un transport par câble, un téléphérique en langage commun, pour monter au Mont Sainte Odile. La pauvre (Odile !) n'en croit pas ses yeux, il faut qu'elle retourne à la source (dite miraculeuse)...

Ce projet, tout comme le GCO, est une mauvaise solution à un vrai problème : limiter le trafic routier dans le massif et supprimer des parkings. Et comme cela ne suffit pas, il faut créer des attractions afin de transformer le massif en parc d'attractions.

Bien évidemment, sitôt ces projets connus, nous nous sommes mobilisés : manifestation à Saint Nabor en juillet, pétition en ligne en septembre avec à l'heure actuelle près de 20 000 signatures.

**SORTIE DÉCOUVERTE DES TRACES LAISSÉES PAR LE PASSÉ GLACIAIRE DANS LE MASSIF DU HOHNECK.**  
NATURE ET VIE



51

## Sorties nature sur le thème de la forêt

Heureusement il y a des actions menées plus réjouissantes, plus gratifiantes (ciné-débat, sorties nature).

Pour une durée de deux ans (2021-2023), Nature et Vie propose un cycle de sorties sur une approche naturaliste de la forêt au fil des saisons, pour redécouvrir cet écosystème riche et complexe. En effet, tout le monde peut se promener en forêt. La forêt c'est d'abord des émotions, du rêve, c'est un espace où nous allons nous détendre, nous ressourcer, faire du sport, ou encore ramasser des champignons. Mais connaissons-nous vraiment cet allié si proche de nous, qui aide à faire face aux défis auxquels l'humanité est confrontée : le dérèglement climatique et la perte de biodiversité ?

Ce cycle est une invitation au voyage à la lisière de nos villages, en posant un regard nouveau sur un monde vivant insoupçonné. La première sortie intitulée « Le voyage des graines des arbres de nos forêts » (le 17 octobre 2021) nous a amenés à découvrir comment les arbres et arbustes de nos forêts ont rendu possible leur transport au cours de l'évolution afin d'assurer leur descendance. « Passer l'hiver, un défi pour les animaux de nos forêts » était le thème de la seconde sortie guidée (le 11 novembre 2021). À partir d'empreintes et d'indices trouvés sur le terrain, nous avons abordé les différentes stratégies des animaux de nos forêts pour s'adapter à l'hiver : l'adaptation, l'hibernation et la migration. Enfin, une dernière sortie guidée (le 4 décembre 2021) était organisée sur le thème du sapin de Noël et autres conifères : « Le Sapin de Noël est-il un vrai Sapin » ?

En parallèle du cycle autour de la forêt, Nature et Vie a organisé le 11 juillet une sortie dans le massif du Hohneck. Celle-ci avait pour objectifs de découvrir les traces laissées par le passé glaciaire de cette partie des Hautes-Vosges ainsi que des richesses floristiques et faunistiques qui y ont trouvé refuge en raison de son climat submontagnard.

## Organisation de ciné-débats

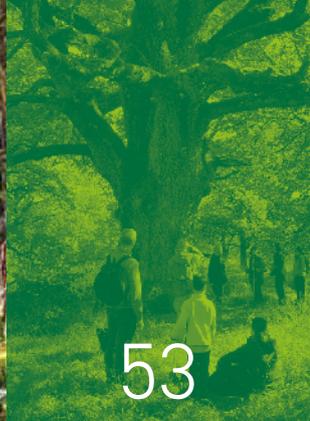
Enfin, Nature et Vie a organisé la tenue de deux ciné-débats. Le premier film intitulé « L'Europe à la reconquête de la biodiversité » (octobre 2021), de Vincent Pérazio a permis d'aborder les enjeux du *rewilding* (réensauvagement). La séance était suivie d'un débat avec la participation de Éric Brunissen, Chargé de mission à la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Enfin, nous avons conclu l'année avec le film « Lynx » (le 18 décembre 2021) de Laurent Geslin qui nous amène à prendre conscience de la fragilité de la présence du Lynx dans nos forêts et à s'interroger sur l'avenir que l'Homme souhaite réserver à cet animal (avec la participation de Frédéric Preisemann pour le débat, correspondant et référent du réseau Loup / Lynx pour l'Office National des Forêts). ●

**STAND DE SENSIBILISATION CONTRE LE PROJET DE TÉLÉPHÉRIQUE AU MONT SAINTE ODILE.**  
NATURE ET VIE





TRONCS D'ARBRES ABATTUS PAR LE CASTOR  
AUTOUR DE LA GRAVIÈRE DE BERGHEIM  
GROUPE LOCAL TAENNCHEL



53

## TAENNCHEL HAUT-RHIN NORD

.....

Les activités de notre groupe local étaient plutôt réduites cette année, liées aux contraintes sanitaires, mais deux dossiers importants nous ont bien accaparés. Nous nous sommes réunis 3 fois. Notre groupe local a également émis des propositions dans le cadre du programme de prévention des déchets ménagers et assimilés initié par la communauté des communes de Ribeauvillé. Enfin nous avons organisé des sorties floristiques sur la colline calcaire du Grasberg gérée par le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Alsace sur les hauteurs de Bergheim et Rorschwihr, classée Natura 2000.

### Agrandissement de la gravière Léonhart de Bergheim

Nous suivons ce dossier de gravière de très près depuis 2003, date de la première autorisation où notre groupe local a bataillé fort pour finaliser un accord. Depuis, nous participons à la commission de suivi du site (CSS) qui se réunit annuellement *in situ*. C'est ainsi que nous constatons avec satisfaction que l'entreprise qui exploite la gravière de Bergheim remplit ses engagements avec un aménagement conforme aux décisions prises pour le suivi des mesures compensatoires. Une nouvelle demande d'agrandissement de 5 Ha a été déposée en 2020. Néanmoins, cet agrandissement condamne une aulnaie de 3 ha, qui à l'époque avait été sortie de l'emprise, ainsi qu'une partie de haut-fond qui faisaient partie des précédentes mesures compensatoires. Cependant le coefficient surfacique de compensation pour la zone humide est estimé à 2,7 (selon le SDAGE) ce qui équivaut à une surface compensatoire de 11,79 ha pour une surface affectée de 5 ha.

Nous avons émis nos observations lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 15 novembre au 17 décembre. Si nous pouvons nous féliciter de la bonne coopération avec la société « Sablières Léonhart » dans la reconstitution et la bonne évolution de la nature et la préservation de ce biotope relictuel du Ried du Centre Alsace, nous regrettons le non-respect des engagements de l'Etat quant à la prise d'un arrêté de protection du biotope, malgré nos demandes répétées. A noter, la présence du Castor sur les berges de la gravière. L'association GEPMA suit ce dossier.

### Projet de destruction de forêt aux abords de la Fecht à Bennwihr

Le propriétaire du domaine de Schoppenwihr nous alerte sur le défrichement progressif de la forêt de plaine située de l'autre côté de la voie ferrée. C'est une entreprise de démolition qui y stocke et concasse les gravats et qui cherche à s'étendre. Même si cela part d'un problème de voisinage (bruit et poussière) ce ne sont pas uniquement ces nuisances qui nous interpellent mais bien la destruction de cette forêt classée en NA\* que la mairie de Bennwihr ne semble pas prendre en compte. Il est de notre mission de protection de la nature de relayer cet état de fait par courrier à la mairie et à la DREAL.

\* dans les documents d'urbanisme, la classification NA se compose de zones naturelles réservées à des opérations d'aménagement d'ensemble. L'urbanisation ne pourra se faire que dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté (ZAC). Ainsi, ce statut est moins protecteur que la classification en zone naturelle (N).



**DESTRUCTION DE BIOTOPES EN LISIÈRE DE FORÊT  
SUR LES COLLINES DE SIGOLSHEIM.**

GROUPE LOCAL TAENNCHHEL

## Destruction de biotopes en lisière de forêt sur les collines sèches de Sigolsheim

En juin dernier, le viticulteur du domaine Paul Blanck à Kientzheim a fait défricher, sur une longueur de plusieurs centaines de mètres, une lisière forestière sur la colline sèche classée Natura 2000 du mont de Sigolsheim. Ces travaux ont détruit un biotope exceptionnel et relictuel de la forêt domaniale gérée par l'ONF, alors qu'il aurait suffi d'arracher 2 pieds de vigne de chaque rangée pour permettre au tracteur de manœuvrer plus confortablement. La destruction de cette chênaie pubescente, classée en zone spéciale de conservation, avait fait grand bruit dans le milieu viticole avec de gros titres dans les journaux et sur France 3 Alsace. Notre groupe local s'est saisi de l'affaire et a déposé plainte avec l'ONF le 7 juin. A noter que la maire de Kaysersberg Vignoble, qui au départ souhaitait se porter partie civile, y a finalement renoncé. Le viticulteur a été sommé de remettre les lieux en état, même si les

dégâts sont irrémédiables. Pour l'heure, pour des questions de météo et de planning de l'entreprise mandatée (Nature et Technique) les travaux n'ont pas encore débuté. Le Parc Naturel des Ballons des Vosges, en liaison avec l'ONF, suit la réhabilitation de ce site.

## Le centre d'enfouissement de Bergheim

Un membre de notre groupe local représente Alsace Nature à la commission de suivi du site (CSS) du centre d'enfouissement de Bergheim, qui se réunit une fois par an environ. Ce centre d'enfouissement qui existe « malgré-nous » est géré de manière satisfaisante par l'exploitant RMB. Les principaux sujets traités lors de la CSS concernent des nuisances de voisinage (bruit, poussières). L'exploitation devant s'arrêter en 2032, après celle de Retzwiller dans le Sud du département, il s'agira d'être vigilant quant aux solutions de remplacement envisagées. ●

## COLMAR

### la Nature dans la ville de demain

Aux portes de Colmar, entre la zone urbaine et l'autoroute A35, le PLU de Colmar a classé en zone N un vaste espace de 26 ha, autour d'un ruisseau phréatique : le Silberuntz. Notre groupe local a travaillé à la proposition d'y créer un Espace-parc Nature « Silberuntz ».

Cette zone humide, non reconnue comme telle alors que le roseau y pousse spontanément, est actuellement exploitée en culture intensive de maïs. La priorité à la restauration de la nature sur ce site est motivée par des enjeux multiples :

- ▶ Une « Nature Riedienne » de prairies, haies, ruisseaux phréatiques aux eaux limpides et leurs ripisylves, mares, serait, de par sa taille identique au parc de l'Orangerie à Strasbourg, un projet majeur.
- ▶ Les aménités d'un parc offertes aux habitants, la proximité du centre-ville (2,5 km), la situation entre les zones urbaines de Colmar et Horbourg en sont les atouts principaux.
- ▶ La qualité d'un paysage ouvert, arboré, harmonieux, remplaçant la monotonie et la stérilité des champs de maïs ;
- ▶ Un urbanisme limitant les déplacements motorisés des citadins à la recherche d'espaces de nature : elle doit être de proximité.
- ▶ Bloquer toute modification du PLU vers une possibilité d'urbanisation future est un autre argument.

Nous avons ébauché des scénarios de faisabilité : à quel coût ? quelle stratégie ? Cette proposition a été présentée aux élus de la nouvelle équipe municipale de Colmar qui l'a reçue avec intérêt. Une nouvelle rencontre est prévue avec la municipalité le 2 février 2022.

**EN HACHURÉ, LA ZONE « ESPACE NATURE » AXÉE AUTOUR DU SILBERUNTZ, SITUÉE ENTRE L'A35 À L'EST ET LA ROUTE COLMAR - FRIBOURG AU SUD.**  
GRUPE LOCAL COLMAR

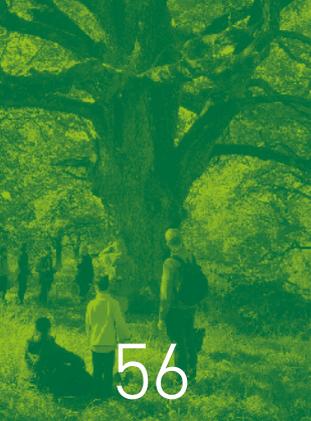
### Menaces sur l'Édicnème criard

Dans la zone de protection spéciale (ZPS) de la Hardt agricole, seulement 10 couples d'Édicnème criard restent sur 6500 ha. Cette Zone Natura 2000 de 9500 ha a été désignée par le préfet en 2005 afin de protéger 4 espèces patrimoniales. Deux d'entre elles ont déjà disparu de ce territoire : le Buzard cendré et le Pipit rousseline .

L'Édicnème criard, méconnu car trop discret, nicheur au sol, y est en fort mauvaise posture... Cet oiseau dénommé également *Triel* en Alsace est une espèce classée vulnérable en Alsace. Il est menacé par l'urbanisation et l'intensification des pratiques agricoles (irrigation, pesticides...).

Le suivi régulier effectué par la LPO met en évidence une chute drastique de sa population qui, sans action de protection mènera à son extinction dans cette ZPS d'ici 10 à 20 ans. Fort heureusement et paradoxalement, il a tendance à se maintenir sur son aire de répartition en dehors de la ZPS, dans le Ried Brun en raison de parcelles agricoles plus petites qui pratiquent le maraîchage.





Or il a fallu plus de 10 ans pour valider le Docob, en 2016 rédigé conjointement par la Chambre d'agriculture du Haut Rhin et la LPO. Ce Docob semble curieusement privilégier les enjeux socio-économiques avant les enjeux écologiques.

Suite aux interpellations des associations notamment, en mars 2021, une structure porteuse a enfin été élue : la Communauté de communes Pays du Rhin Brisach. Cela a déjà permis l'engagement d'un certain nombre de travaux avec la LPO Alsace pour la conservation de l'espèce. Nous poursuivrons notre représentation au sein du Comité de pilotage de cette zone Natura 2000, où nous siégeons à 2 représentants.

L'expertise de la LPO apparaît capitale pour réussir la mission de protection de cette Zone de Protection Spéciale (ZPS). Nous harmoniserons nos futures actions en travaillant ensemble de manière synergique.

Par ailleurs, nous avons prévu de nouvelles actions d'information et de sensibilisation du public autour de l'importance de la ZPS et de l'Édicnème criard avec le CINE de Hirtzfelden en 2022.

Et on ne trouve pas les moyens de préserver et financer quelques bandes enherbées ou recréer des zones steppiques non irriguées ! ●

## FLORIVAL

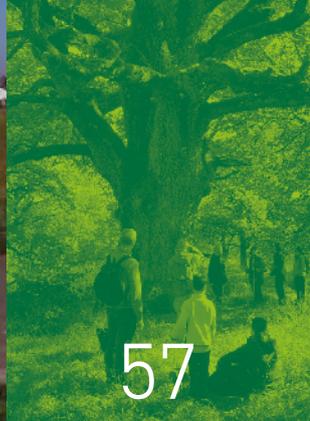
L'année 2021 aura permis à la cinquantaine de membres du groupe local de mener de front une grande diversité d'engagements, à la fois par des actions concrètes sur le terrain et par des mobilisations citoyennes autour de la défense des espaces naturels et agricoles du territoire, menacés par la frénésie de l'urbanisation et de l'artificialisation.

Mais les implications les plus réjouissantes et prometteuses auront finalement été les nombreuses animations pédagogiques destinées aux publics scolaires et périscolaires, dans le cadre d'initiatives locales ou de campagnes plus globales comme la Journée Internationale de la Terre, les Semaines Régionales de la Biodiversité ou la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Cet investissement auprès des plus jeunes ont permis au groupe local d'être lauréat de l'appel à projets « Jeunes Citoyens » lancé par la Collectivité Européenne d'Alsace.



**PLUS DE 300 ENFANTS ONT PARTICIPÉ À LA  
TRENTAINE D'ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES**  
GROUPE LOCAL FLORIVAL



## Investir auprès des jeunes pour faire vivre la Planète de demain...

Lors de la renaissance du groupe local en décembre 2019, les aspects pédagogiques ont été au cœur des échanges et des projets. Même si la crise sanitaire a réduit les ambitions, l'équipe du Florival a réussi à maintenir plusieurs animations en 2020 et à les développer en 2021. Plusieurs sorties-découverte, centrées sur les milieux naturels et la biodiversité, ont été proposées à l'occasion des Journées Mondiales de la Terre des 21 et 22 avril, puis des Semaines Régionales de la Biodiversité au cours de la seconde quinzaine de mai.

Au cours de l'été, le groupe local a organisé une dizaine d'animations thématiques et intergénérationnelles, autour de l'eau, de la forêt, des vergers, de la montagne... Du 20 au 28 novembre, la Semaine Européenne pour la Réduction des Déchets (SERD) a suscité six interventions scolaires. Le groupe local aura finalement proposé 28 animations pédagogiques en 2021, avec une participation de 392 personnes, dont 348 enfants.



En juillet 2021, le GL Florival a été lauréat de l'appel à projets « Jeunes Citoyens », lancé par la Collectivité Européenne d'Alsace, avec le soutien de la CAF et de la MSA. Les aides financières ont permis d'acquérir une vingtaine de livres consacrés à la problématique des pollutions par le plastique, douze pinces à déchets, quatre sacs de collectes Takapoka (création écoconçue de Julia DUSAUCY) ainsi qu'un kit « zéro déchet ». Les enfants bénéficient également des interventions de la plasticienne Catherine LAUNOIS, pour des ateliers artistiques de Récup'Art.

## Collectes de déchets sauvages en milieux aquatiques

Lancée en janvier 2020 en partenariat avec notre membre Julia DUSAUCY, doctorante en biologie avec une thèse sur l'impact des microplastiques sur les lacs de montagne, la campagne de collecte de déchets sauvages en milieux aquatiques s'est beaucoup développée en 2021. Elle couvre désormais toute la vallée du Florival, de Soultz et Issenheim jusqu'aux lacs de la Lauch et du Ballon, soit huit bans communaux. Une dizaine d'équipes se sont constituées, en partenariat avec « Florival en Transition », Alternatiba Soultz, Buhl Environnement et Val Linthal, soit 137 volontaires sur l'année écoulée.

C'est ainsi que 6377 kg de déchets ont pu être collectés, triés, recyclés ou éliminés, dont 1665 kg de matières plastiques, au cours des 266 ramassages de l'année, soit une moyenne de 24 kg par « maraude ». Chaque collecte a mobilisé, en moyenne, au moins six personnes pendant 1 h 30 à 2 h, ce qui représente environ 2500 heures de bénévolat sur 2021. Le groupe local a aussi accueilli 123 élèves de cinq classes élémentaires ainsi que 25 enfants du périscolaire « Les P'tits Potes » de Buhl.

Depuis l'été 2021, l'opération florivalienne est intégrée dans une démarche plus large, à la fois préventive et curative, coordonnée par Justine DAMLINCOURT, chargée de mission « Initiatives Citoyennes et Lien Social » au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.



**BELLE RÉUSSITE POUR LA PREMIÈRE MARCHÉ POUR LE CLIMAT DU 9 MAI, AVEC PLUS DE 500 PARTICIPANTS À GUEBWILLER.**  
GROUPE LOCAL FLORIVAL

Des collectes sont ainsi organisées en des lieux sensibles du Massif Vosgien, avec la participation d'associations vosgiennes, franc-comtoises et des Vosges du Nord. Plusieurs projets pédagogiques et artistiques de sensibilisation sont en réflexion, avec le soutien des Communautés de Communes et du Syndicat Mixte SM4.

## Mobilisations contre l'urbanisation de 50 hectares de terres agricoles

Depuis quelques années, le territoire de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller est confronté à de nombreux projets d'urbanisation à l'entrée de vallée et d'extension des villages viticoles, sur la base des anciens PLU et en anticipation du futur PLUi plus contraignant. Ce sont ainsi près de 50 hectares de bonnes terres agricoles qui sont menacés d'artificialisation à Issenheim.

Après de nombreux courriers aux élus restés sans réponse satisfaisante, le groupe local s'est associé à Alternatiba Soultz et Florival en Transition pour organiser la première Marche pour le Climat de la vallée qui a mobilisé plus de 500 participants. Le 6 novembre, dans le cadre de la Journée Mondiale d'Action pour l'Urgence Climatique, une seconde manifestation a réuni une centaine de citoyens à Issenheim, au départ d'un futur nouveau quartier de 226 logements prévu en marge des berges inondables de la Lauch.

Devant l'ampleur et la multiplication des projets, associations et citoyens se sont unis au sein du collectif « Action Climat Florival » qui a lancé une grande pétition contre le sacrifice des espaces naturels et des terres agricoles à l'entrée de la vallée. Plus de 4000 signatures ont ainsi été remises le 2 décembre au président de la Communauté de Communes, M. Marcello ROTOLO, conseiller régional. Au même moment, des recours gracieux ont été déposés par Alsace Nature, Alternatiba, Florival en Transition, la Confédération Paysanne et la FDSEA contre les ambitions démesurées et écocides des élus locaux. De nouvelles mobilisations sont prévues en 2022 à Issenheim, Orschwihr et Bergholtz. ●

## MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION (M2A)

En 2021 nous avons continué notre mouvement de fond, en consolidant le noyau actif des membres. Nous sommes maintenant 3 militants bénévoles pleinement investis et en contact très régulier, une belle équipe qui permet de bien réfléchir, mieux décider, et aussi de se répartir le travail qui ne manque pas. Nathalie Gradoux, l'animatrice, Jean Stritmatter ancien élu et militant de longue date, constituent cette équipe avec Philippe Lacoumette, le pilote du groupe local. Nous pouvons désormais nous consacrer davantage à nos relations avec les membres d'Alsace Nature M2A.

## Projet de lotissement à Staffelfelden

A Staffelfelden, notre travail de plusieurs années contre un projet de lotissement de 12 ha dans une ancienne friche minière devenue un bel espace de nature sauvage a porté ses fruits : nous avons mis en route, avec l'aide précieuse de naturalistes et urbanistes d'Alsace Nature, un recours contentieux qui a abouti, avant le jugement, à une modification importante du projet par le promoteur et la commune. Cette modification a fait l'objet d'une négociation avec le groupe local d'Alsace Nature. Actuellement les discussions portent sur la possibilité de gestion par le Conservatoire des Espaces Naturels d'Alsace (CEN) des zones finalement évitées par le projet d'urbanisme.

On a pu constater une fois de plus que les friches industrielles sont considérées bien à tort comme des espaces « non rentables » à urbaniser, alors que dans notre plaine haut-rhinoise ce sont souvent les derniers espaces encore bien vivants coincés entre les lotissements et le maïs.



## De la nature ordinaire dans les jardins familiaux de la Mertzau

Nous continuons nos travaux déjà évoqués dans les précédents Citoyens Nature : par exemple la concertation précise et approfondie avec la Ville de Mulhouse et Rivières de Haute Alsace pour l'évolution du site des anciens jardins familiaux de la Mertzau.

Un plan de gestion est en cours de préparation des associations naturalistes : LPO M2A, Comité des Sciences de la Nature de la SIM, Cine du Moulin de Lutterbach, Bufo, Imago, et Alsace Nature M2A. Ici l'enjeu et la difficulté c'est de pouvoir concilier biodiversité et ouverture au public. La divagation des chiens est un vrai problème.

Sur ce site, l'entreprise Trees Everywhere a organisé avec la Ville de Mulhouse la plantation de 24 000 arbres sur 80 ares, et notre petite équipe d'Alsace Nature accompagne ce projet, en contribuant au suivi scientifique par des observations, des mesures, et la future mise en place concertée d'un protocole de suivi scientifique. Nous sommes ici encore dans une relation de confiance, tout en gardant la possibilité d'un regard critique sur ce projet destiné au départ à participer à la lutte contre le changement climatique.



## Consultation avec les promoteurs d'un projet de méthaniseur

A Ungersheim, un projet de méthaniseur nous a été présenté par le maire et les promoteurs du projet (industriel et agriculteurs locaux). Ce projet, s'il attire notre intérêt suscite aussi des questionnements.

L'approvisionnement est fait majoritairement en déchets verts provenant des agriculteurs engagés dans le projet, l'emplacement se trouve à côté d'une intersection de routes départementales, à bonne distance des secteurs d'habitation, le gaz produit sera injecté dans le réseau de gaz naturel tout proche.

Nos questions portent sur la nature et la provenance des apports de matières (les intrants), les épandages des digestats (la matière restante après le processus de méthanisation), l'évolution des sols qui les recevront, les pratiques agricoles, la production du méthane, la sécurité de l'installation et les risques de pollution.

Si nécessaire, nous envisagerons dès le départ de demander une évolution du projet. À ce jour une relation de confiance s'est établie entre nous et les promoteurs du projet, industriel et agriculteurs. La confiance, une attitude qui peut tout changer, et que nous essayons de penser et vivre au mieux, conscients que ce n'est pas simple ni facile. C'est dans cet esprit également que nous sommes en relation avec un collectif d'habitants d'Ungersheim qui s'opposaient au départ à ce projet et qui sont maintenant sur une démarche voisine de la nôtre.

En lien avec le réseau agriculture et le conseil d'administration d'Alsace Nature, le groupe local suit son évolution avec attention, pour un projet qui peut avoir sa place dans l'indispensable transition énergétique. ●

**LA FRICHE URBANISABLE CONCERNÉE PAR LE PROJET DE LOTISSEMENT À STAFFELFELDEN.**  
GROUPE LOCAL MULHOUSE



**SITE SUR LEQUEL LE GROUPE LOCAL TRAVAILLE EN LIEN AVEC L'AGRICULTEUR SUR UN MEILLEUR RESPECT DU BLAIREAU.**  
GROUPE LOCAL ILLFURTH

## ILLFURTH

Le pilote du groupe local s'est consacré en 2021 principalement à la conduite du groupe local voisin de Mulhouse M2A, et le secteur plutôt « paisible » de l'ancienne Communauté de communes d'Illfurth en a un peu souffert. Nous prévoyons de reprendre des forces en 2022.

### Participation au chantier de gestion des pelouses sèches de Tagolsheim

Comme chaque année, une bonne partie des membres du groupe local d'Alsace Nature a participé aux côtés du technicien et d'un bon nombre d'habitants de la commune, à la gestion automnale de ce site classé réserve naturelle régionale. Il s'agissait de ramasser les foin des pelouses sèches à Orchidées fauchées par le Conservatoire des Espaces Naturels Alsace, pour les exporter.

### Favoriser les hirondelles à Illfurth

Début décembre, René Geymann de la LPO prend contact avec nous pour que nous l'aidions à l'installation d'un hôtel à hirondelles dans la commune. Il s'agit de trouver en concertation avec la municipalité le meilleur endroit pour installer cet hôtel, et de compléter les nids déjà existants dans la commune par la pose de nids artificiels. Ce projet suscite l'enthousiasme des membres du groupe qui habitent à Illfurth. Nous complétons l'inventaire des nids existants et contactons les propriétaires des maisons susceptibles d'en accueillir de nouveaux.

### Aider les blaireaux à Hochstatt

A Hochstatt, nous essayons en lien avec le GEPMA, de négocier avec les agriculteurs pour que les terriers existants sur leurs terres soient respectés, ainsi que les haies qui, pour une partie les abritent. Un travail difficile mais auquel nous croyons, à condition d'être persévérants. ●

## LIÈPVRETTE

L'année 2021 a été marquée par l'annulation de plusieurs de nos événements et manifestations phares, à commencer par le Repair' Café prévu le 23 janvier 2021, reporté, puis à nouveau annulé pour les raisons sanitaires que nous subissons tous.

Autre déception, notre chantier de création de mare prévu le 25 septembre, a dû être annulé suite à l'intervention de chasseurs qui craignaient que notre activité ne perturbe le brame du cerf (!) C'est une question à clarifier pour l'an prochain puisque la période sera sensiblement la même.

Des projets concernant la biodiversité, comme la plantation de haies vives, la concertation avec l'association BUFO ont ainsi été réalisés à Sainte Marie-aux-Mines. L'obtention de la « Troisième Libellule » inscrit la commune dans une démarche positive en faveur de l'eau et de la biodiversité. La commission intercommunale du Val d'Argent, « Environnement-Cadre de Vie » dont il est référent intervient en particulier en faveur de l'équilibre sylvo-cynégétique et une approche globale de la forêt.

L'ensemble de ces actions portées aujourd'hui par la force publique sont vécues comme une reconnaissance de toutes les années de discussion, sensibilisation autour de ces préoccupations qui semblent aujourd'hui largement partagées.

### Balade Littéraire

En partenariat avec Alsace Nature, la médiathèque du Val d'Argent a proposé une balade littéraire sur les oiseaux avec quatre auteurs locaux (dont deux membres du Groupe local, Gérard Freitag et Pierre Kretz) samedi 19 juin 2021 sur les hauteurs de Sainte Croix-aux-Mines. Une vingtaine de personnes a suivi l'invitation par un beau soleil et a participé à cette manifestation organisée pour la 4ème année consécutive. Comme chaque année les participants ont apprécié le lien qui se fait entre culture et nature. La promenade dans des paysages agréables, ensoleillés et apaisants, a été ponctuée, à l'ombre d'un arbre ou d'un bosquet, de lectures poétiques naturalistes ou philosophiques.



**BALADE LITTÉRAIRE AVEC QUATRE AUTEURS LOCAUX DONT  
PIERRE KRETZ ET GÉRARD FREITAG DU GROUPE LOCAL.  
GROUPE LOCAL LIÉPVRETTE**

## Participation à des chantiers

Durant l'année 2021, les membres du groupe local ont participé à différents chantiers organisés par diverses collectivités et associations : plantations de haies organisées par la commune de Sainte Marie-aux-Mines, entretien de la structure végétale en saule vivant « Physalis » et travaux dans le jardin de la Villa Burrus avec l'association Un jardin passionné. ●

## THUR-DOLLER

Les préoccupations essentielles de notre groupe local touchent à la forêt (volontés locales de replanter des ligneux allochtones en forêt soumise, défrichements sur pâturage et le long des cours d'eau), à l'eau (barrage de Kruth en réfection à problèmes, projet à Michelbach, étiages, zones humides pas respectées), aux questions d'urbanisme (nouvelle route de Vieux-thann, nouvelle Z.I. D'Aspach-Michelbach, densifications des zones de chalet), et au massif des Vosges qui devient un « terrain de jeu » pour de multiples activités de loisirs (motos, VTT, via ferrata, drones...).

## Une expérience VTT pilote qui menace de s'étendre au massif

Courant mars et avril 2021, rendez-vous est pris avec le Président de la Communauté de communes de Saint Amarin et avec chaque maire des communes de Moosch, Mitzach, Husseren, Mollau, Storckensohn ayant signé en 2020 une convention pour l'ouverture de circuits de VTT Enduro. Ils ne semblent pas conscients de l'illégalité de la démarche et des nuisances générées pour la biodiversité et pour les promeneurs.

L'initiative en est due aux « Dahus VTT » liés au club cycliste de Mollau et à la volonté du Club Vosgien de s'attirer les bonnes grâces des sportifs ; la réflexion était engagée depuis plusieurs années par la Communauté de communes sans information dans la presse. Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) des Ballons a validé les itinéraires,

qui se présentent en boucle avec possibilité de ré-péter ou d'enchaîner avec la suivante. Ces pistes se déploient sur des chemins où seule la vitesse peut poser problème, mais aussi des parties techniques de descente, sur sentiers pédestres, sur pâturage, ou lacets spécialement tracés en forêt.

La zone Natura 2000 est impactée sous la ferme du Belacker et le code forestier (Art R163-6) qui interdit la circulation hors-route et chemins autorisés est ignoré. Les communes s'appuient sur leur droit privé, d'autoriser ou de refuser un itinéraire, en évitant de s'importuner avec les définitions de « sentier » et « chemin ». La quiétude et la biodiversité ont-elles été prises en compte ? La DDT a jugé au Markstein que Natura 2000 n'était pas impacté par le bikepark. Est-ce pareil ici ? Quant au promoteur, au randonneur, qui est le plus présent dans le massif, et de loin, il est impératif qu'il garde un réseau pédestre spécifique, mais le « partage » est souhaité en vertu de l'« attractivité », qui pourrait aussi bien se muer en répulsivité pour un public en quête de calme et de contact avec la nature. Ajoutons, dans le cas de Mollau, que trois autres descentes VTT enduro clandestines dévalent des pentes sur près de 800 à 500 m. Pourtant, les acteurs soutenant les bikeparks avaient assuré que ces « parcs » concentreraient la pratique du VTT enduro et éviteraient ainsi leur déploiement dans le reste du massif... quelle gabegie ! Alors les Vosges, terrain de jeu sans conteste ?

## Visite du vallon visé par le deuxième projet de barrage de Michelbach

Le projet de 2<sup>ème</sup> barrage de Michelbach, à peine moins grand que le premier avec près de 6 Millions de m<sup>3</sup> constituera une destruction majeure, aggravée par les prélèvements sur le ruisseau du Bourbach et donc à nouveau sur la Doller, ponctionnant la rivière et affaiblissant son écosystème. Dans ce projet, le principe de précaution devrait prévaloir car la ressource du barrage actuel a fléchi lors des dernières sécheresses et la ville de Mulhouse a dû puiser sur ses ressources moins pures de la Hardt.



EN AMONT DU BARRAGE EXISTANT,  
QUI DÉTRUIRAIT VERGERS ET PRAIRIES RICHES EN FLEURS.  
GROUPE LOCAL THUR DOLLER

Lors d'une sortie le 8 mai, nous avons découvert les différents milieux des versants et du creux du ruisseau du Michelbach et son chapelet d'étangs, sous la conduite de Jean-Charles Dor. Il y en a trop : il serait bon d'en supprimer pour éviter les réchauffements de l'eau en surface, et de laisser le ruisseau circuler plus librement.

Nous avons identifié de nombreuses de nombreuses plantes parmi lesquelles la Pensée tricolore, l'Orchis bouffon et l'Orchis brûlé, des papillons (machaons, azurés) et des oiseaux (Traquet motteux, Tarier pâtre, Lorient, Rossignol philomèle, Torcol fourmilier, Milan royal...).

Quel beau vallon! Une « sortie nature » estivale organisée par notre groupe local a permis d'arpenter ce vallon et ses prairies fleuries, vergers, arbres remarquables, bosquets, ourlets de buissons, étangs et mares. Nous y avons observé des oiseaux, insectes et plantes. Il serait extrêmement dommageable de toucher au plus beau vallon du piémont du Rossberg. ●

## SIERENTZ BANDE RHÉNANE

### Collines de Sierentz : Projet d'aménagement abandonné !

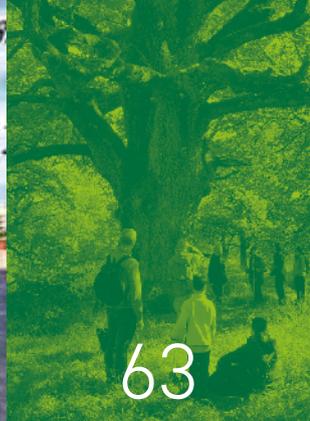
En 2013, la révision du PLU de Sierentz a classé 6 ha en zone immédiatement constructible et 19 ha en réserve foncière urbanisable dans les collines du talus oriental du Sundgau.

À cette occasion l'association CAPS 68 a vu le jour pour mobiliser et fédérer les oppositions à cette forte consommation foncière dans des espaces d'anciens prés vergers et vignes et de prairies riches d'une belle biodiversité. Alsace Nature a été chargée de porter le recours contre le PLU. Le Tribunal Administratif a décidé l'annulation du PLU en 2014. La commune a fait appel et le jugement initial a été annulé en 2016. Depuis, un premier secteur de 3 ha a été urbanisé.



REMISE DE LA PÉTITION AUX ADJOINTS AU MAIRE DE SIERENTZ  
CONTRE LE PROJET D'AMÉNAGEMENT.  
GROUPE LOCAL SIERENTZ

**MANIFESTATION DE MAI 2021 CONTRE LES  
NUISANCES DE L'AÉROPORT DE BÂLE-MULHOUSE.**  
ADRA



63

Malgré ce recours perdu, nous n'avons pas baissé les bras, des prospections menées avec l'aide de naturalistes se sont révélées fructueuses. Un membre du CAPS, aussi membre du Groupe Local Alsace Nature et de la LPO, a découvert une fleur particulière, l'Ornithogale penché (fleur classée sur la liste rouge des espèces protégées en Alsace). Suite à un constat d'huissier et un premier comptage par le Conservatoire Botanique d'Alsace de Mulhouse, l'OFB a été saisie pour une identification plus pointue et un comptage plus précis. Plusieurs courriers cosignés par Alsace Nature et le CAPS adressés à la DREAL ont abouti à une obligation de demande de dérogation pour destruction d'espèces protégée.

Les promoteurs étant très actifs sur le secteur, nous avons en Juin 2021 initié une pétition intitulée « Collines de Sierentz en danger », qui a recueilli 1225 signatures au courant de l'été.

Le mercredi 24 novembre 2021, en présence de la presse, le CAPS 68 a remis la pétition entre les mains de deux adjoints au maire de Sierentz. À cette occasion nous apprenons qu'aucun permis d'aménagement n'avait été déposé.

Enfin, nous apprenons par la DREAL que la demande de dérogation au titre des espèces protégées a été retirée par le promoteur. Cela signifie que le projet d'aménagement sur les 3 ha restant de la zone immédiatement constructible a été abandonné. Cette victoire est la consécration de plusieurs années d'actions menées par le CAPS en étroite collaboration avec le Groupe Local Alsace Nature en faveur de la protection de ces espaces remarquables.

Nous maintenons notre vigilance sur le terrain et n'aurons de cesse que toutes les zones urbanisables des collines de Sierentz soient classées en Espaces Naturels (voire Espaces Naturels Sensibles), seule classification adaptée à la richesse de ces milieux. Nous gardons bon espoir, la municipalité, d'ores et déjà engagée dans une procédure en révision du PLU, ayant lancé un appel à un indispensable dialogue lors de la remise de la pétition. ●



●●●● **ZOOM SUR** ●●●●  
**L'ASSOCIATION ADRA**

### Actions militantes pour la défense de l'environnement

L'ADRA, Association de Défense des Riverains de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse, « défend les intérêts présents et futurs des populations riveraines de l'aéroport de Bâle-Mulhouse contre l'ensemble des nuisances générées par l'activité aérienne ou aéroportuaire et leurs conséquences, notamment sur l'environnement, l'urbanisme, la santé publique et la sécurité ».

Nous luttons pour la réduction du bruit engendré par les activités de la plateforme aéroportuaire, mais aussi pour la réduction de la pollution atmosphérique due au transport aérien : oxydes d'azote (NOx), Gaz à effet de serre (CO2), Particules Fines et Ultrafines (PUF)...

Grâce à notre collaboration avec Atmo Grand Est, les campagnes de mesure de la qualité de l'air ont lieu tous les 3 ans, au lieu de 5 ans. Atmo Grand Est a intégré de nombreuses observations et recommandations que nous leur avons faites pour augmenter la qualité des mesures et améliorer la justesse de son rapport. A moyen terme nous voulons une station de mesure permanente des polluants sur l'aéroport, qui est en retard comparé aux standards européens en matière de protection de l'environnement.

Dans un souci d'information et de sensibilisation, l'ADRA publie régulièrement des articles sur l'impact sanitaire du bruit et de la pollution en provenance des aéroports. « Le bruit des avions peut aussi tuer ! », n'est pas un slogan, mais une réalité scientifique. Nous avons donné une conférence de presse le 9 septembre 2021 au Parc des Carrière à Saint-Louis pour rappeler que les avions polluent l'air que nous et nos enfants respirons.



**CONFÉRENCE DE PRESSE AU PARC DES CARRIÈRE À SAINT-LOUIS  
POUR RAPPELER QUE LES AVIONS POLLUENT L'AIR**

ADRA

Entre juin 2020 et janvier 2021, l'ADRA a participé à plusieurs manifestations, même pendant le confinement, à Ensisheim et Colmar contre l'implantation d'entrepôts de e-commerce, type Amazon, en Alsace : artificialisation des sols, augmentation du transport, consommation d'objets inutiles et non-durables, emplois précaires et dégradants... Ces entrepôts visent également à desservir l'Allemagne et la Suisse, alors que ces pays ont décrété un moratoire sur de nouveaux entrepôts. Le e-commerce tue l'emploi et la production locale, mais augmente aussi le fret aérien... à Bâle-Mulhouse et ailleurs.

En juin 2021, nous participions à la marche organisée par Climat 3 Frontière, C3F, sur le thème « Des petits pas, ça ne suffit pas... pour sauver le climat »

## Stop au greenwashing

Le transport aérien, comme les autres industries polluantes, participe à des campagnes de greenwashing à grande échelle en utilisant des arguments fallacieux. Cela s'apparente à de la publicité mensongère dans le but de rassurer le consommateur, notamment par la fausse compensation carbone obtenue par la reforestation.

A Bâle-Mulhouse nous sommes également confrontés aux actions de verdissement de l'aéroport et des compagnies aériennes low-cost mais elles concernent aussi la Nouvelle Ligne Ferroviaire (NLF). Avec Stay Grounded / Restez sur Terre, nous sommes engagés dans une grande opération internationale de communication sur le Greenwashing du secteur aérien.

## La Nouvelle Liaison Ferroviaire sur les rails ?

Après un long silence et malgré la baisse du trafic passager à l'Euroairport, Berne et Paris (et la Région Grand Est) ne renoncent pas à la Nouvelle Liaison Ferroviaire (NLF) : un projet faramineux, qui a pour but réel de soutenir le trafic aérien et l'extension de l'aéroport. La NLF doit relier l'EuroAirport à Mulhouse, Strasbourg et Bâle à partir de 2030, entraînant des effets négatifs pour les riverains et l'environnement.

La mobilisation à l'occasion de l'Enquête publique a été forte et trinationale : 260 avis déposés avec une nette majorité contre. Plusieurs associations, dont Alsace Nature, FNAUT-AUTSA, EELV Alsace, Gemeinde Verbund,... et des particuliers (Raymond Woessner, géographe...) ont contribué avec des arguments détaillés et ont dénoncé les insuffisances du dossier et des études du maître d'ouvrage, SNCF Réseau.

Avec les associations de défense de l'environnement et les associations de riverains de la région des trois frontières nous restons vigilants et exigeons que la NLF ne soit pas construite. Le transport aérien est un sujet complexe, qui interagit avec de nombreux domaines : économie, société, bruit, pollution, artificialisation des sols, mobilité, santé, réchauffement climatique et au final, avec notre environnement immédiat, mais aussi la planète toute entière.

En 2022, la mobilisation pour un trafic aérien raisonné (réduit) reste notre terrain d'action prioritaire. ●

**BALSAMINE DE L'HIMALAYA, INTRODUITE EN EUROPE  
DÉBUT 19<sup>ÈME</sup> SIÈCLE COMME PLANTE ORNEMENTALE  
ET CONSIDÉRÉE COMME INVASIVE AUJOURD'HUI.**

GROUPE LOCAL JURA



## ZOOM SUR NATURHENA

NatuRhena est une association pour le développement des échanges transfrontaliers, sur la Regio TriRhena, dans le domaine des relations de l'Homme avec la Nature. Dans ce domaine culturel et éducatif, et dans cette région où se rejoignent l'Allemagne, la France et la Suisse autour du coude du Rhin, l'association se donne comme buts spécifiques de contribuer à faire oublier les frontières autant qu'il se peut en favorisant et développant les échanges transfrontaliers.

Des séjours nature bilingues sous tipis ont eu lieu les deux premières semaines d'août pour 54 enfants de 8 à 12 ans à Ferrette et à la chênaie de Wildenstein (Suisse).

Nous avons également organisé des sorties bilingues : le 10 octobre sortie transfrontalière pour 21 participants et le 19 juin dans le parc thermal de Bad Krozingen (Allemagne) pour 20 participants, sur la thématique des plantes aromatiques et médicinales. ●

## SUNDGAU

Le groupe local poursuit ses activités. Nous avons par exemple tenu un stand à la Foire Ecobio de Chavanne. Parmi les sujets qui ont été couverts cette année, le projet de construction de logements collectifs à Balschwiller : visite du lieu, rencontre des riverains, réunions de concertation pour affirmer notre opposition ou non, communiqués de presse... ●

## JURA ALSACIEN

Encore une année particulière, mais aussi, propice pour suivre les formations en visio proposées par les spécialistes d'Alsace Nature.

La collaboration au sujet des plantes invasives du territoire se poursuit avec la Communauté de Communes Sundgau, avec une sortie guidée-conférence sur le terrain à Oltingue qui a eu lieu début septembre, attirant un grand nombre de personnes,



65

dont certaines impliquées dans leur commune. C'est une action qui aura un suivi en 2022, avec la mobilisation de différents acteurs et une formation des référents du territoire pour l'Ambrosie, qui pourraient devenir aussi référents Plante Exotique Envahissante (PEE), une sensibilisation ciblée pour les agents du territoire, route -ONF-SNCF-communes est à construire.

Pour le grand public, une autre sortie découverte au nord du territoire de la Communauté de Communes et des chantiers d'arrachage vont voir le jour. Par ailleurs, une association de Lutter, LED, qui se mobilise pour mettre en protection la zone humide « Krautländer » nous a sollicité pour l'accompagner dans ses démarches auprès du Conservatoire des Espaces Naturels Alsace (CEN). La collaboration avec la Maison de la Nature du Sundgau d'Altenach se poursuit (visites guidées) ainsi que les chantiers du CEN.

Et pour la fin, la bonne nouvelle tant attendue, la Communauté de Communes du Sundgau devient opérateur du site Natura 2000 du « Jura Alsacien » et embauchera un animateur, le tout sera acté en janvier et février 2022. ●



**SORTIE SUR LES PLANTES INVASIVES  
ORGANISÉE PAR LE GROUPE LOCAL**  
GROUPE LOCAL JURA

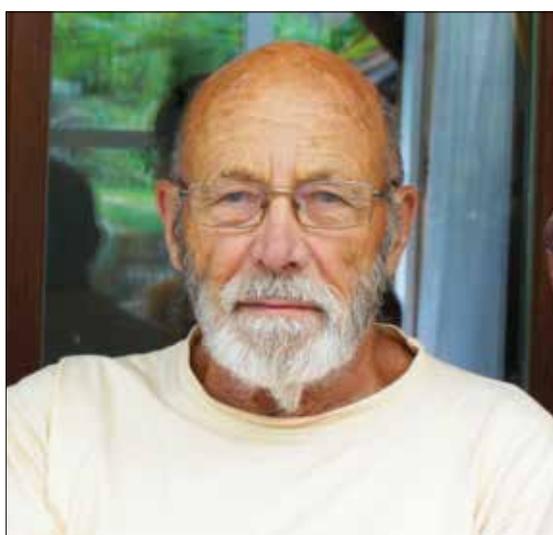
66

# HOMMAGES



## Gérard BALL

---



Gérard Ball, membre d'Alsace Nature depuis les années 1980 a été président de l'association Nature et Vie de Barr entre 1980 et 2000. Il a été très actif au sein du Comité Directeur d'Alsace Nature Bas-Rhin et a toujours veillé faire vivre l'esprit fédéral au service de l'intérêt général. A ce titre, il a été un exemple d'une articulation réussie et féconde entre l'investissement local et la solidarité interassociative. Il s'est éteint fin décembre 2020, à l'âge de 87 ans.



## Elisabeth DURRMANN

---



Elisabeth avait animé le groupe local « Eurométropole de Strasbourg » d'Alsace Nature pendant deux années et faisait pour Alsace Nature le suivi du Schersand, site protégé par Arrêté de Protection de Biotope (APB) de Plobsheim. Très engagée, elle était aussi active dans plusieurs associations, et notamment au sein de l'Association de Défense et de Protection de l'Environnement de Plobsheim et du Conservatoire des Espaces Naturels.



## Michel FERNEX

---



Michel Fernex, naturaliste chevronné et militant déterminé, à travers un engagement éclectique et constant, profondément marqué, avec son épouse Solange, la protection de la nature en Alsace. Présent et actif dans de nombreuses associations alsaciennes, il a été administrateur d'Alsace Nature entre les années 1970 et 2000, apportant ses connaissances, son regard critique et ses visions innovantes. Dans cet esprit, il a notamment été parmi les initiateurs de la Maison de la Nature du Ried et du Conservatoire des Sites alsaciens. Il a aussi porté avec succès la campagne de vaccination des renards contre la rage, en alternative à leur destruction aveugle. Antinucléaire convaincu, il a contribué à la force de ce mouvement en Alsace, et aura pu constater la fermeture de la centrale de Fessenheim de son vivant.

## Thierry GIERSCH

---



Thierry, était membre d'Alsace Nature et a effectué la formation Guide Nature (promo 2003/2004). Spécialiste des collines calcaires, il est devenu un intervenant régulier dans l'encadrement de cette formation de nombreuses promos de guides nature sur ce thème. Il nous a quitté à la suite d'une trop longue maladie.



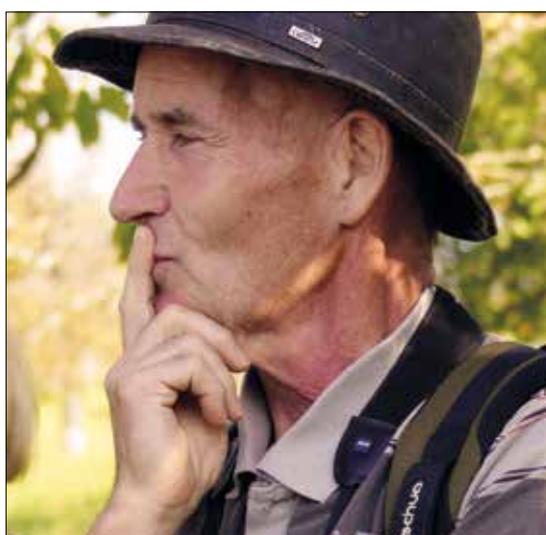
## Pierre ROSENZWEIG



Pierre, militant infatigable dans de nombreux combats pour l'environnement, pour la Justice sociale et pour la Paix. Militant anti-nucléaire de longue date, membre de Stop Fessenheim, il avait participé à de nombreuses actions pour obtenir la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, dont un jeûne collectif à Colmar en avril 2011, puis un autre en solo sur la place Kléber à Strasbourg en octobre 2015. Il était aussi engagé auprès des amis de la confédération paysanne pour une agriculture plus respectueuse de l'environnement et des paysans. Il avait rejoint Alsace Nature il y a quelques années et s'est fortement investi dans la lutte contre le Grand Contournement Ouest de Strasbourg, avec sa participation à la grève de la faim en octobre-novembre 2016 auprès de 9 autres militants d'Alsace Nature et du collectif GCO NON MERCI.



## Rémy SPECKER



Rémy était membre d'Alsace Nature depuis le 28 août 2002, il a effectué la formation Guide Nature (promo 2003/2004) et est devenu un intervenant régulier de cette formation par la suite. Membre du Groupe Local Jura et du comité directeur 68 dès novembre 2004 puis secrétaire départemental du Haut-Rhin de novembre 2008 à janvier 2010. Lui qui a été de par sa nature d'un optimisme à toutes épreuves dans sa vie, il a su nous montrer la voie de la résilience exemplaire lors de son engagement au sein d'Alsace Nature.



# Présentation de l'équipe salariée



**Sophie SINOQUET** est sans doute la première personne avec qui chaque sympathisant, chaque nouveau membre, est en contact. Elle a rejoint Alsace Nature en 2003 pour assurer l'accueil et le secrétariat Bas-Rhin et Région. Depuis, elle a cumulé d'autres missions : le secrétariat général, la gestion des adhérents et donateurs (y compris au niveau FNE Grand Est depuis 2017). Concrètement, elle gère l'accueil physique, téléphonique, numérique, le courrier, l'ensemble du classement et de l'archivage des documents, les invitations aux réunions (plus de 400 par an !)...

Pour contacter Sophie : [sophie.sinoquet@alsacenature.org](mailto:sophie.sinoquet@alsacenature.org)

**Fabien BLOT** a été recruté en mai 2020 en tant que gestionnaire de l'association, puis récemment responsable administratif et financier. Ancien expert-comptable et responsable d'agence, il a souhaité changer de cap au milieu de sa carrière, donner plus de sens à son travail en rejoignant le monde associatif et en particulier la défense de l'environnement. Sa thématique de prédilection : la lutte contre les déchets ; il a d'ailleurs pris en main l'organisation de notre grande opération de nettoyage de l'III à Strasbourg.

Pour contacter Fabien : [fabien.blot@alsacenature.org](mailto:fabien.blot@alsacenature.org)



**François LARDINAIS** est arrivé à Alsace Nature en 1996 pour réaliser son objection de conscience, avant d'être salarié. Il a assuré successivement divers postes et missions : l'accueil, le secrétariat, la gestion des membres, la formation des Guides Nature, jusqu'à ses fonctions actuelles de coordinateur de l'action bénévole, en particulier auprès des pilotes de groupes locaux et réseaux thématiques et assure le suivi et la mise en œuvre de la veille environnementale au sein du dispositif Sentinelles de la nature.

Pour contacter François : [francois.lardinais@alsacenature.org](mailto:francois.lardinais@alsacenature.org)

**Chantal KIEN** exerce ses fonctions de secrétaire dans notre local haut-rhinois à Mulhouse. Elle accueille le public et assure la dynamique des adhésions, en lien étroit avec Sophie. C'est aussi la plus ancienne de nos salariés puisque Chantal est entrée à Alsace Nature en 1990 !

Pour contacter Chantal : [chantal.kien@alsacenature.org](mailto:chantal.kien@alsacenature.org)





**Laurence CACHERA** est active à Alsace Nature depuis la fin de ses études de Droit : d'abord stagiaire puis bénévole, elle a finalement rejoint l'équipe salariée en 1996 pour des remplacements dans le 68 et le 67. Récemment nommée coordinatrice de vie associative, elle a pour mission de contribuer à l'animation et au renforcement du lien avec et entre les adhérents. Ainsi, elle accompagne la réalisation des actions bénévoles (animations, stands, manifestations...) et la communication (agenda, site internet, réseaux sociaux...) en binôme avec Arnaud. Elle gère également la formation des bénévoles et est par ailleurs une bénévole très active dans le Groupe Local Kochersberg et le collectif GCO non Merci.

Pour contacter Laurence : [laurence.cachera@alsacenature.org](mailto:laurence.cachera@alsacenature.org)

**Arnaud REDOUTEY** est arrivé à Alsace Nature en 1995 pour réaliser son objection de conscience, avant d'être salarié en tant qu'éducateur à l'environnement pendant plus de 10 ans. Après une année de formation, il a pris les fonctions de chargé de communication. Il gère les sites internet (création, mises à jour), les relations presse, la mise en page et la publication des supports de communication (tracts, affiches, brochures...). Il assure également l'administration informatique (serveurs, sites internet, emails...). Pour contacter Arnaud : [arnaud.redoutey@alsacenature.org](mailto:arnaud.redoutey@alsacenature.org)



**Régine GROSS** est arrivée début 2021 suite au départ de Pierre Rothenburger. Socio-agronome de formation initiale, elle a acquis son expérience professionnelle d'éducatrice à l'environnement notamment en milieu associatif et à l'étranger. Elle contribue au projet pédagogique de l'association, conçoit des outils pédagogiques, réalise des actions auprès de divers publics : scolaires, familles, etc. et encadre la formation des guides nature. Régine a été secondée par **Colin WAGNER**, apprenti animateur. Pour contacter Régine : [regine.gross@alsacenature.org](mailto:regine.gross@alsacenature.org)

**Corentin CALVEZ**, chargé de mission Trame Verte et Bleue a rejoint notre équipe en février 2021. Jeune diplômé en gestion et conservation de la biodiversité, il a en charge la réalisation des diagnostics TVB des communes partenaires, des travaux de renaturation et la coordination générale du projet. Il prend la suite de Delphine LACUISSE, qui était salariée durant un peu plus d'un an, mais qui a migré chez nos confrères de la LPO pour un poste plus axé sur les activités naturalistes à la LPO Alsace – une occasion qui ne se refuserait pas pour une naturaliste. Pour contacter Corentin : [corentin.calvez@alsacenature.org](mailto:corentin.calvez@alsacenature.org)



**Marie KNEIB** est arrivée à Alsace Nature en 2012 sur un poste de coordinatrice régionale de projets. Aujourd'hui elle est directrice adjointe et forme avec Stéphane le duo de direction de l'association. Parmi ses missions : la mise en œuvre des réunions statutaires et le suivi de l'application des décisions, la gestion des subventions de bout en bout et l'ouvertures vers les pistes de mécénat privé, la coordination de la plupart des actions (équipes, moyens, communication...), l'encadrement de l'équipe salariée... et tout un tas de sollicitations et de tâches non attribuées par ailleurs, réparties entre elle et Stéphane.

Pour contacter Marie : [marie.kneib@alsacenature.org](mailto:marie.kneib@alsacenature.org)

**Stéphane Giraud** évolue dans le milieu associatif depuis son objection de conscience, en particulier dans les associations naturalistes. Il est directeur d'Alsace Nature depuis 2008. Il supervise le fonctionnement d'Alsace Nature avec le Conseil d'Administration, pour donner une cohérence générale au mouvement. Il représente l'association dans ses relations avec les partenaires, la presse, les institutions, mais aussi ses opposants. Pour ne citer que celui-ci : il a été fortement mobilisé sur le dossier GCO et notamment sur le volet juridique en l'absence de juriste au sein de l'équipe.

Pour contacter Stéphane : [stephane.giraud@alsacenature.org](mailto:stephane.giraud@alsacenature.org)





alsace nature

# Sorties nature.org

L'Agenda de vos activités  
Nature et Environnement



Dès le **30 avril** sur  
[www.sortiesnature.org](http://www.sortiesnature.org)

